

Comité Syndical

Vitré 20 mars 2024

publié le 20/04/2024

Délibérations > p. 2 à 29

Compte-rendu > p. 30 à 74



DELIBERATION

Du **MERCREDI 20 MARS 2024**

Date convocation : 07/03/2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, le mercredi vingt mars deux mille vingt-quatre à 18h00, à Vitre.

Nombre de délégués : 27 Nombre de délégués présents : 25

Quorum : 14 Nombre de pouvoirs : 0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (DT BOISTRUDAN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (DT MONDEVERT), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), Allain TESSIER (PIRE CHANCE), Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), Mme Mélanie MONTEMBault (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Dominique FROC (RIVES DU COUESNON), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON),

Délégués suppléants :

M. Mickael LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) remplaçant de Mme Soazig POTTIER (BAIS). Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) remplaçante de M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON), M. Christian SORIEUX (CHELUN) remplaçant de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Marise HUCHET (VAL D IZE) remplaçante de M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. RIBEIRO Manuel (BILLE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE), M. Ronan SALAUN (LIFFRE) remplaçant de M. Pierre BERHAULT (BEAUCE).

Pouvoir : /

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Pierre BERHAULT (DT BEAUCE), M. Patrick ROBERT (DS BRIE), Mme Isabelle CEZE (DS JANZE), M. Melaine MORIN (DS SERVON SUR VILAINE), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Christian HUBERT (DS LE TIERCENT), M. David RETORE (MAEN ROCH)

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN),



COMITÉ SYNDICAL 20 mars 2024

DELIBERATION N°VF CS01

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES – M57 : Adoption du règlement budgétaire et financier et modalités d'amortissement

La Présidente expose :

Par délibération n° 6 du 8 Novembre 2023, S3T'ec a validé le passage à la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Ce règlement (en annexe) doit notamment préciser :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels
- Les modalités d'information du Comité syndical sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Ce règlement est aussi l'occasion de préciser, en l'adaptant au contexte d'S3T'ec et à son logiciel de gestion financière :

- Les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire
- Les modalités de gestion des dépenses et recettes
- Les opérations spécifiques, dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale.

Par ailleurs, la mise en place de la nomenclature M57 implique aussi de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Pour rappel, l'amortissement est un mécanisme comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens immobilisés et de dégager ainsi une ressource destinée à les renouveler. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, la dernière votée est la délibération n°22 du 11 Juin 2019. (cf Annexe)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, il est proposé de voter une nouvelle délibération afin de mettre à jour les modalités d'amortissement des immobilisations des budgets disposant d'un inventaire comptable.

En premier lieu, sur le périmètre des immobilisations amortissables et sur les durées d'amortissement, le nouveau référentiel M57 sera sans conséquence, le tableau des durées issu de la délibération n°22 du 11 Juin 2019 ne fait pas l'objet de modification majeure.

Les durées d'amortissement applicables seront donc les suivantes :

	Nature	Libellé général	Détail du compte	Durée pratiquée
Immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Logiciels bureautiques	2 ans
	2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Logiciels applicatifs, progiciels	5 ans
	2031	Frais d'études	Frais d'études non suivis de réalisation	1 an
	2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion non suivis de réalisation	1 an
Immobilisations corporelles	2121	Plantations	Plantations	15 ans
	2128	Agencement et aménagement de terrain	notamment VRD, clôture, plateforme, module béton, mur en T	20 ans
	21318	Bâtiments publics	bâtiment	20 ans
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 ans
	2138	Autres constructions	bâtiment	20 ans
	2138	Autres constructions légères	bâtiment léger, abri	10 ans
	2152	Installations de voirie	Mâts, lampadaires,	20 ans
	21538	Autres réseaux	Réseaux divers (fibre optique)	20 ans
	21578	Matériel et outillage de voirie	Matériel et outillage de voirie	5 ans
	2158	Installations, matériel et outillage technique	Équipement spécifique lié aux outils de traitement : CVED, QUAI DE TRANSFERT, DECHARGE...	20 ans
	2158	Installations, matériel et outillage technique	Cuve, compresseur, nettoyeur haute pression, balai mécanique, transpalette, chariot, établi, barrière	5 ans
	2182	Matériel de transport neuf	Véhicule de plus de 3,5 T, camions, camionnettes, tracteurs, chariot élévateur, véhicules de transport, remorques, bennes ...	7 ans
	2182	Matériel de transport d'occasion	Véhicule de plus de 3,5 T, camions, camionnettes, tracteurs, chariot élévateur, véhicules de transport, remorques, bennes...	4 ans
	2182	Matériel de transport	Camions, véhicules industriels, broyeur, compacteur	7 ans
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel informatique tel que serveurs, unités centrales, écrans, claviers, imprimantes, périphériques divers, appareils photographiques, tablettes	3 ans
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel de bureau électrique ou électronique tel que photocopieurs, matériels de téléphonie,...	5 ans
	2184	Mobilier	Mobilier tel que bureaux, tables, chaises, armoires, caissons,	10 ans
	2184	Mobilier	Matériels type portes métalliques, rayonnage	5 ans
	2188	Autres immobilisations corporelles	Réfrigérateurs, fours à micro-ondes, lave-vaisselle, aspirateur, téléviseur,	5 ans
	2188	Autres immobilisations corporelles	Matériels type caissons maritimes, bac à huile, barrière sécurité, signalétiques	5 ans
	2188	Autres immobilisations corporelles	Équipements technologiques : vidéosurveillance, gestion des entrées, système d'accès BAV	5 ans
Investissement inférieur à 600 € TTC				1 an

Tous les biens dont le montant est inférieur à 600 € TTC, considérés de faible valeur, sont amortis sur une durée d'un an au prorata temporis.

Les subventions reçues suivent la durée d'amortissement du bien auxquelles elles se rattachent.

En second lieu, et il s'agit du principal changement apporté par la nomenclature M57 sur l'amortissement des immobilisations, la date de démarrage de celui-ci sera déterminée selon la règle du prorata temporis.

Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la nomenclature M14 utilisée jusqu'à présent calculant les dotations avec un début des amortissements au 1er janvier n+1. L'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata du temps prévisible d'utilisation.

L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la collectivité. **Il est à ce titre proposé que ce soit la date du mandat qui soit retenue afin de pouvoir déterminer une date certaine et objective.**

Pour les immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire, le prorata temporis sera appliqué à compter de la date de mise en service. Cette dérogation concernera principalement le petit matériel...

Il est précisé par ailleurs que les immobilisations en cours, seront intégrées dans l'actif à leur mise en service, leur mise en service étant actée à réception du dernier décompte général définitif.

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER PROPOSE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

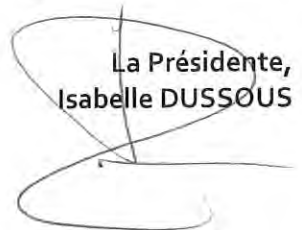
- D'adopter le règlement budgétaire et financier ainsi que les modalités d'amortissement tels que présentés,
- De charger La Présidente, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération, et de l'autoriser à signer toute document s'y rapportant.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle DUSSOUS', is written over the printed name.

DELIBERATION

Du MERCREDI 20 MARS 2024

Date convocation : 07/03/2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, le mercredi vingt mars deux mille vingt-quatre à 18h00, à Vitré.

Nombre de délégués : 27

Nombre de délégués présents : 25

Quorum : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (DT BOISTRUDAN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (DT MONDEVERT), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), Allain TESSIER (PIRE CHANCE), Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Dominique FROC (RIVES DU COUESNON), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON),

Délégués suppléants :

M. Mickael LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) remplaçant de Mme Soazig POTTIER (BAIS). Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) remplaçante de M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON), M. Christian SORIEUX (CHELUN) remplaçant de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Marise HUCHET (VAL D IZE) remplaçante de M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. RIBEIRO Manuel (BILLE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE), M. Ronan SALAUN (LIFFRE) remplaçant de M. Pierre BERHAULT (BEAUCE).

Pouvoir : /

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Pierre BERHAULT (DT BEAUCE), M. Patrick ROBERT (DS BRIE), Mme Isabelle CEZE (DS JANZE), M. Melaine MORIN (DS SERVON SUR VILAINE), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Christian HUBERT (DS LE TIERCENT), M. David RETORE (MAEN ROCH)

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN),



COMITÉ SYNDICAL 20 mars 2024

DELIBERATION N°VF CS02
7.1 Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES – Vote du Compte de gestion 2023

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et 31 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION 2023 DRESSE PAR LE COMPTABLE DE VITRE, N'APPELANT NI OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle DUSSOUS', is written over a circular stamp or seal.

DELIBERATION

Du **MERCREDI 20 MARS 2024**

Date convocation : 07/03/2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, le mercredi vingt mars deux mille vingt-quatre à 18h00, à Vitre.

Nombre de délégués : 27 Nombre de délégués présents : 25

Quorum : 14 Nombre de pouvoirs : 0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (DT BOISTRUDAN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (DT MONDEVERT), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), Allain TESSIER (PIRE CHANCE), Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Dominique FROC (RIVES DU COUESNON), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON),

Délégués suppléants :

M. Mickael LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) remplaçant de Mme Soazig POTTIER (BAIS), Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) remplaçante de M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON), M. Christian SORIEUX (CHELUN) remplaçant de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Marise HUCHET (VAL D IZE) remplaçante de M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. RIBEIRO Manuel (BILLE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE), M. Ronan SALAUN (LIFFRE) remplaçant de M. Pierre BERHAULT (BEAUCE).

Pouvoir : /

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Pierre BERHAULT (DT BEAUCE), M. Patrick ROBERT (DS BRIE), Mme Isabelle CEZE (DS JANZE), M. Melaine MORIN (DS SERVON SUR VILAINE), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Christian HUBERT (DS LE TIERCENT), M. David RETORE (MAEN ROCH)

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN),



COMITÉ SYNDICAL 20 mars 2024

DELIBERATION N°VF CS03
7.1 Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES – Vote du Compte administratif 2023

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 ;

Vu le budget primitif 2023 voté par délibération N°5 du Comité Syndical en date du 08 Février 2023 ;

S3T'ec REUNI EN COMITE SYNDICAL LE MERCREDI 20 MARS 2024, A 18H00 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 DRESSE PAR MADAME ISABELLE DUSSOUS, PRESIDENTE,

Après une présentation du résultat de l'exercice 2023, et au vu des documents budgétaires remis,

En l'absence de la Présidente,

A l'unanimité des membres présents,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel présente :
 - a- Un excédent global de fonctionnement de clôture de 1 861 637.05 €
 - b- Un excédent global d'investissement de clôture de 846 352.78 €
- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre, sont les signatures.

Présents : 24
Pouvoir : /
Nombre de votants : 24
Nombre de voix pour : 24
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,


La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

DELIBERATION

Du **MERCREDI 20 MARS 2024**

Date convocation : 07/03/2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, le mercredi vingt mars deux mille vingt-quatre à 18h00, à Vitre.

Nombre de délégués : 27 Nombre de délégués présents : 25

Quorum : 14 Nombre de pouvoirs : 0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (DT BOISTRUDAN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (DT MONDEVERT), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), Allain TESSIER (PIRE CHANCE), Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Dominique FROC (RIVES DU COUESNON), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON),

Délégués suppléants :

M. Mickael LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) remplaçant de Mme Soazig POTTIER (BAIS). Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) remplaçante de M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON), M. Christian SORIEUX (CHELUN) remplaçant de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Marise HUCHET (VAL D IZE) remplaçante de M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. RIBEIRO Manuel (BILLE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE), M. Ronan SALAUN (LIFFRE) remplaçant de M. Pierre BERHAULT (BEAUCE).

Pouvoir : /

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Pierre BERHAULT (DT BEAUCE), M. Patrick ROBERT (DS BRIE), Mme Isabelle CEZE (DS JANZE), M. Melaine MORIN (DS SERVON SUR VILAINE), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Christian HUBERT (DS LE TIERCENT), M. David RETORE (MAEN ROCH)

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN),



COMITÉ SYNDICAL 20 mars 2024

DELIBERATION N°VF CSo4
7.1 Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES – Affectation des résultats 2023

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et L 2311.5 relatifs à l'affectation des résultats de l'exercice ;

Le Comité Syndical,

- Après avoir pris connaissance des documents budgétaires, et notamment des résultats 2023 :
Excédent global de fonctionnement 2023 de 1 861 637.05 €,
Excédent global d'investissement 2023 de 846 352.58 €,
- Après différentes propositions d'orientations budgétaires ;
- Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

LE COMITE SYNDICAL DECIDE,

D'affecter les résultats de l'exercice 2023, comme suit :

- De constater un excédent de fonctionnement de 1 129 000€ à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2024 du budget primitif,
- D'affecter 732 637.05 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour financer la section d'investissement,
- De constater un excédent d'investissement de 846 352.58 €, à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur l'exercice 2024 du budget primitif.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

DELIBERATION

Du **MERCREDI 20 MARS 2024**

Date convocation : 07/03/2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, le mercredi vingt mars deux mille vingt-quatre à 18h00, à Vitre.

Nombre de délégués : 27

Nombre de délégués présents : 25

Quorum : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (DT BOISTRUDAN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (DT MONDEVERT), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), Allain TESSIER (PIRE CHANCE), Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Dominique FROC (RIVES DU COUESNON), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON),

Délégués suppléants :

M. Mickael LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) remplaçant de Mme Soazig POTTIER (BAIS). Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) remplaçante de M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON), M. Christian SORIEUX (CHELUN) remplaçant de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Marise HUCHET (VAL D IZE) remplaçante de M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. RIBEIRO Manuel (BILLE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE), M. Ronan SALAUN (LIFFRE) remplaçant de M. Pierre BERHAULT (BEAUCE).

Pouvoir : /

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Pierre BERHAULT (DT BEAUCE), M. Patrick ROBERT (DS BRIE), Mme Isabelle CEZE (DS JANZE), M. Melaine MORIN (DS SERVON SUR VILAINE), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Christian HUBERT (DS LE TIERCENT), M. David RETORE (MAEN ROCH)

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN),



COMITÉ SYNDICAL 20 mars 2024

DELIBERATION N°VF CS05
 7.1 Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES – Ouverture/modification d'autorisation de programme

La Présidente expose :

En application de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.
 En application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du Comité syndical lors de l'adoption du budget primitif.
 Chaque autorisation de programme correspond à un engagement financier pluriannuel. Elle comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Elle est établie à la fois en dépenses et en recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes associées au projet.

Le recours au dispositif des autorisations de programme permet :

- De renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- De mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices,
- De limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice,
- D'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- D'avoir de meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets.

Par délibération n°4 du Comité syndical en date du 3 Février 2021, le Comité syndical a validé l'autorisation de programme proposée, à savoir :

Numéro	Intitulé	Montant	Crédit de paiement proposé au vote	Echéancier	
				2022	2023
1	Quai de transfert	1 032 000,00	392 000,00	640 000,00	-

Celle-ci a été modifiée par délibération n°4 du Comité syndical en date du 17 Février 2022, puis par délibération n°4 du Comité syndical en date du 8 Février 2023, à savoir :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2023	Reste à financer pour 2024
1	Quai de transfert	1 860 000,00	793 333,00	2 653 333,00	56 410,85	1 580 000,00	1 016 922,15
2	Centre de tri et de valorisation matière	1 740 000,00	- 1 740 000,00	-	-	-	-

Au vu de l'évolution des projets et des coûts de construction, le Comité Syndical est invité à se prononcer sur l'ajustement de l'autorisation de programme :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2024	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2024
1	Quai de transfert	2 653 333,00	- 238 333,00	2 415 000,00	400 497,15	2 014 502,85

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR L'AJUSTEMENT PROPOSE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- VOTE l'ajustement de l'autorisation de programme proposé pour le quai de transfert, comme suit :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2024	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2024
1	Quai de transfert	2 653 333,00	- 238 333,00	2 415 000,00	400 497,15	2 014 502,85

- AUTORISE la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 035-200084945-20240320-VF_CS05_MAR24-DE

DELIBERATION

Du MERCREDI 20 MARS 2024

Date convocation : 07/03/2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, le mercredi vingt mars deux mille vingt-quatre à 18h00, à Vitré.

Nombre de délégués : 27

Nombre de délégués présents : 25

Quorum : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (DT BOISTRUDAN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (DT MONDEVERT), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), Allain TESSIER (PIRE CHANCE), Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Dominique FROC (RIVES DU COUESNON), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON),

Délégués suppléants :

M. Mickael LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) remplaçant de Mme Soazig POTTIER (BAIS). Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) remplaçante de M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON), M. Christian SORIEUX (CHELUN) remplaçant de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Marise HUCHET (VAL D IZE) remplaçante de M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. RIBEIRO Manuel (BILLE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE), M. Ronan SALAUN (LIFFRE) remplaçant de M. Pierre BERHAULT (BEAUCE).

Pouvoir : /

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Pierre BERHAULT (DT BEAUCE), M. Patrick ROBERT (DS BRIE), Mme Isabelle CEZE (DS JANZE), M. Melaine MORIN (DS SERVON SUR VILAINE), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Christian HUBERT (DS LE TIERCENT), M. David RETORE (MAEN ROCH)

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN),



COMITÉ SYNDICAL 20 mars 2024

DELIBERATION N°VF CS06

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES – Dotation aux provisions pour risques et charges

La Présidente expose :

Vu la délibération n° 6 du 8 Novembre 2023 validant le passage à la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

En M57, en application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif.

Le Centre de Valorisation énergétique des déchets (CVED) créé en 1988, à un process qui aura été mis en service il y a 37 ans au 30 juin 2025, date de fin du marché d'exploitation en cours. Le renouvellement de cet outil est prévu, selon le calendrier d'attribution du nouveau contrat de délégation de service public, au 1^{er} Janvier 2028.

Dans le cadre de l'exploitation actuelle, il est constaté depuis de nombreux mois des difficultés de fonctionnement, et l'exploitant actuel a sollicité S3T'ec pour faire des travaux complémentaires afin de sécuriser la continuité de service de l'outil.

Les arrêts de l'outil peuvent avoir les conséquences suivantes :

- Nécessité d'évacuer les déchets vers d'autres outils de traitement : coût de traitement plus élevé, et transport associé,
- Arrêt de la fourniture d'énergie aux industriels (vapeur), donc des pertes de recettes et une exposition de S3T'ec à l'application de pénalités de la part des clients des réseaux vapeurs ;
- Arrêt de fourniture sur le réseau REVERTEC, entraînant une consommation plus importante de gaz pour ce réseau.

Des travaux de gros entretien et renouvellement seront réalisés dès l'automne 2024 pour maintenir l'outil en état de fonctionnement jusqu'à la fin du contrat. Néanmoins, le risque d'arrêt de l'exploitation est permanent.

Compte tenu du risque avéré, il est proposé de constituer une provision pour risques et charges à hauteur de 400 000 €. Ce montant permet de couvrir le risque :

- Lié au dévoiement de 9 530 T d'Ordures Ménagères (le delta entre le coût de traitement des OMr au CVED et en export est de 42€/T) ;
- Ou au perte de recette de 13 000 MWh (30€/Mwh) ;
- Ou à un arrêt non programmé de 2 mois du CVED de manière continue ou discontinue.

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE POSITIONNER SUR LA MISE EN PLACE D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES AU TITRE DE L'ANNEE 2024 A HAUTEUR DE 400 000 €, COMME PRESENTÉE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

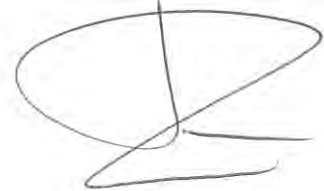
- **APPROUVE la mise en place d'une provision pour risques et charges au titre de l'année 2024 telle que présentée,**
- **AUTORISE la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.**

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,



**La Présidente,
Isabelle DUSSOUS**

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'IDUSSOUS', written over a faint circular stamp.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 035-200084945-20240320-VF_CS06_MAR24-DE

DELIBERATION

Du MERCREDI 20 MARS 2024

Date convocation : 07/03/2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, le mercredi vingt mars deux mille vingt-quatre à 18h00, à Vitre.

Nombre de délégués : 27 **Nombre de délégués présents :** 25

Quorum : 14 **Nombre de pouvoirs :** 0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (DT BOISTRUDAN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (DT MONDEVERT), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), Allain TESSIER (PIRE CHANCE), Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Dominique FROC (RIVES DU COUESNON), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON),

Délégués suppléants :

M. Mickael LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) remplaçant de Mme Soazig POTTIER (BAIS), Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) remplaçante de M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON), M. Christian SORIEUX (CHELUN) remplaçant de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Marise HUCHET (VAL D IZE) remplaçante de M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. RIBEIRO Manuel (BILLE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE), M. Ronan SALAUN (LIFFRE) remplaçant de M. Pierre BERHAULT (BEAUCE).

Pouvoir : /

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Pierre BERHAULT (DT BEAUCE), M. Patrick ROBERT (DS BRIE), Mme Isabelle CEZE (DS JANZE), M. Melaine MORIN (DS SERVON SUR VILAINE), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Christian HUBERT (DS LE TIERCENT), M. David RETORE (MAEN ROCH)

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN),



COMITÉ SYNDICAL 20 mars 2024

DELIBERATION N°VF CS07
7.1 Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES – Approbation du budget Primitif 2024

La Présidente expose :

Vu l'article L.1612-20 du code général des collectivités territoriales relatifs aux finances intercommunales,

Vu les articles L.2311-1 à L.2343-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux,

Vu l'instruction M47 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2024,

Vu l'affectation des résultats 2023 décidée,

Vu le projet de budget primitif 2024 présenté,

Le Comité Syndical,

- Après avoir pris connaissance des documents budgétaires,
- Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents :

DECIDE,

- De voter les crédits au chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement,
- De valider le budget primitif 2024
- De fixer la Redevance d'Equilibre appelée auprès des deux adhérents à 13 085 667 € pour l'année 2024.
- AUTORISE la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Au registre, sont les signatures.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

DELIBERATION

Du MERCREDI 20 MARS 2024

Date convocation : 07/03/2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, le mercredi vingt mars deux mille vingt-quatre à 18h00, à Vitre.

Nombre de délégués : 27

Nombre de délégués présents : 25

Quorum : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (DT BOISTRUDAN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (DT MONDEVERT), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), Allain TESSIER (PIRE CHANCE), Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Dominique FROC (RIVES DU COUESNON), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON),

Délégués suppléants :

M. Mickael LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) remplaçant de Mme Soazig POTTIER (BAIS), Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) remplaçante de M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON), M. Christian SORIEUX (CHELUN) remplaçant de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Marise HUCHET (VAL D IZE) remplaçante de M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. RIBEIRO Manuel (BILLE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE), M. Ronan SALAUN (LIFFRE) remplaçant de M. Pierre BERHAULT (BEAUCE).

Pouvoir : /

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Pierre BERHAULT (DT BEAUCE), M. Patrick ROBERT (DS BRIE), Mme Isabelle CEZE (DS JANZE), M. Melaine MORIN (DS SERVON SUR VILAINE), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Christian HUBERT (DS LE TIERCENT), M. David RETORE (MAEN ROCH)

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN),



COMITÉ SYNDICAL 20 mars 2024

DELIBERATION N°VF CS08

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES – Redevance d'Equilibre

La Présidente expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Pour équilibrer le Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT, une redevance doit être apportée par les deux SMICTOMS adhérents fixée au regard du budget primitif 2024 proposé.

Une convention a été signée entre les SMICTOM adhérents et le SYNDICAT DE TRAITEMENT afin de définir les conditions de répartition et de versement de la redevance d'équilibre nécessaire au financement du Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT pour les années 2022-2026.

Vu le Budget 2024,

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES TARIFS DE L'ANNEE 2024 ;

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE les tarifs pour l'année 2024 comme suit :

- Tarif adhésion- T Adh : 1.61 € TTC par habitant,
- Tarif traitement des OMr- T OMr : 169.82 € TTC par Tonne entrante,
- Tarif traitement des déchets recyclables- T Emballages/papier : 299.14 € TTC par Tonne entrante,
- Tarif du verre : 4.72 € TTC par tonne,
- Tarif par flux pour les déchets des déchèteries :

COUT DECHETERIE	BP 2024
ENCOMBRANT (A la tonne) :	209,80
GRAVAT (à la tonne) :	9,88
BOIS (à la tonne) :	76,57
DV (à la tonne) :	23,70
PLATRE (à la tonne) :	181,57
DDS (à la tonne) :	1 213,18
CARTONS (à la tonne) :	20,26
POLYSTYRENE (à la tonne) :	-
HUILES VEGETALES (à la tonne) :	
AMIANTE (à la tonne) :	216,13
SOUCHES (à la tonne) :	116,88
BETON ARME (à la tonne) :	6,25
PLASTIQUES RIGIDES (à la tonne) :	760,87

- Tarif de défraiement pour le transport des papiers au profit du SMICTOM du Pays de Fougères- T trans papiers : 19.47 € TTC par tonne transférée,
- CHARGE la Présidente, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 035-200084945-20240320-VF_CS08_MAR24-DE

DELIBERATION

Du **MERCREDI 20 MARS 2024**

Date convocation : 07/03/2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, le mercredi vingt mars deux mille vingt-quatre à 18h00, à Vitré.

Nombre de délégués : 27

Nombre de délégués présents : 25

Quorum : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (DT BOISTRUDAN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (DT MONDEVERT), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), Allain TESSIER (PIRE CHANCE), Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), Mme Mélanie MONTEMBault (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Dominique FROC (RIVES DU COUESNON), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON),

Délégués suppléants :

M. Mickael LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) remplaçant de Mme Soazig POTTIER (BAIS). Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) remplaçante de M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON), M. Christian SORIEUX (CHELUN) remplaçant de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Marise HUCHET (VAL D IZE) remplaçante de M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. RIBEIRO Manuel (BILLE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE), M. Ronan SALAUN (LIFFRE) remplaçant de M. Pierre BERHAULT (BEAUCE).

Pouvoir : /

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Pierre BERHAULT (DT BEAUCE), M. Patrick ROBERT (DS BRIE), Mme Isabelle CEZE (DS JANZE), M. Melaine MORIN (DS SERVON SUR VILAINE), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Christian HUBERT (DS LE TIERCENT), M. David RETORE (MAEN ROCH)

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN),



COMITÉ SYNDICAL 20 mars 2024

DELIBERATION N°VF CS09

4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Mise à disposition des services du SMICTOM SUD EST 35 : convention à intervenir

La Présidente expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

La compétence « traitement » étant exercée auparavant au sein des SMICTOM, les agents qui travaillent pour le Syndicat de traitement sont mis à disposition par les SMICTOM au prorata des heures réellement affectées à la compétence « traitement », et ce depuis le 1er janvier 2019. (Cf délibération n°7 du 7 novembre 2023)

Une convention de mise à disposition a été signée avec le SMICTOM Sud Est 35 pour la mise à disposition des agents pour la période 2023-2025 : 1.45 ETP mis à disposition pour la partie Direction, Finances-RH et Administration générale.

Compte tenu des changements à venir au sein de la Direction S3T'ec à compter de Mars 2024, une réflexion a été menée entre les deux entités sur l'organisation à mettre en place.

Pour répondre aux besoins humains d'S3T'ec, Il est proposé à compter du 15 Mars 2024, une mise à disposition **des services supports** du SMICTOM Sud Est 35 vers S3T'ec, à savoir : Direction, Finances-RH et Administration générale, sur la base de 2.45 ETP. En parallèle, la convention de mise à disposition se poursuit pour l'agent en charge de la communication.

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LA MISE A DISPOSITION DE SERVICES SUPPORTS DU SMICTOM SUD EST 35 VERS S3T'EC TELLE QUE PRESENTEE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- **D'adopter la mise à disposition de services supports du SMICTOM SUD EST 35 sur la base de 2.45 ETP conformément au projet de convention joint,**
- **De charger la Présidente, de la mise en œuvre de la présente délibération,**
- **D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,

The signature of Isabelle DUSSOUS is written in black ink over the S3Tec logo. The logo consists of the stylized graphic of three interlocking loops and the text 'S3Tec' in a bold, blue sans-serif font. Below the logo, the text 'La Présidente, Isabelle DUSSOUS' is printed in a smaller, black sans-serif font.

La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

DELIBERATION

Du MERCREDI 20 MARS 2024

Date convocation : 07/03/2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, le mercredi vingt mars deux mille vingt-quatre à 18h00, à Vitré.

Nombre de délégués : 27

Nombre de délégués présents : 25

Quorum : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (DT BOISTRUDAN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (DT MONDEVERT), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), Allain TESSIER (PIRE CHANCE), Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Dominique FROC (RIVES DU COUESNON), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON),

Délégués suppléants :

M. Mickael LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) remplaçant de Mme Soazig POTTIER (BAIS). Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) remplaçante de M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON), M. Christian SORIEUX (CHELUN) remplaçant de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Marise HUCHET (VAL D IZE) remplaçante de M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. RIBEIRO Manuel (BILLE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE), M. Ronan SALAUN (LIFFRE) remplaçant de M. Pierre BERHAULT (BEAUCE).

Pouvoir : /

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Pierre BERHAULT (DT BEAUCE), M. Patrick ROBERT (DS BRIE), Mme Isabelle CEZE (DS JANZE), M. Melaine MORIN (DS SERVON SUR VILAINE), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Christian HUBERT (DS LE TIERCENT), M. David RETORE (MAEN ROCH)

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN),



COMITÉ SYNDICAL 20 mars 2024

DELIBERATION N°VF CS10

1.1 Marchés publics

OBJET : TRI ET VALORISATION MATIERES – Marché de tri des emballages pour le lot 1 : avenant n°1 à intervenir avec SUEZ RV OUEST

La Présidente expose :

Le SYNDICAT DE TRAITEMENT VITRE FOUGERES est titulaire d'un marché portant sur le tri des emballages légers en extension de consignes de tri issus des collectes effectuées en porte à porte et en apport volontaire sur l'ensemble du territoire de S3T'ec. Le lot 1- tri des emballages du secteur SMICTOM PAYS DE FOUGERES, a été attribué à la Société SUEZ RV OUEST (délibération n°5 du 5 Octobre 2022- montant attribué 2 824 288 € H.T)

Le présent avenant porte sur le lot 1 :

- Lot 1 : tri des emballages du secteur SMICTOM PAYS DE FOUGERES

Cet avenant a pour objet :

Le centre de tri de Valorpole 72 est le centre de tri défini au contrat.

Dans le cadre de ce marché, il était défini un centre de secours qui était TRIGLAZ à Plouedern (29). Entre temps, SUEZ RV OUEST a trouvé une solution plus proche pour limiter l'impact kilométrique lié au transport.

SUEZ RV OUEST propose à partir du 1^{er} mars 2024 de définir le centre de tri Générès à Ploufragan (22) comme le site de secours prioritaire en complément du site prévu initialement.

Ce centre de tri a la particularité d'être déjà en flux développement et permet de faire bénéficier la collectivité de cette nouvelle technologie de tri plus tôt alors que Valorpole 72 aurait débuté ces travaux fin 2024.

Les autres clauses du contrat restent inchangées

L'avenant n'a pas d'incidence financière.

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT N°1 A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE SUEZ RV OUEST AU LOT 1 DU MARCHE DE TRI DES EMBALLGES.

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- **D'adopter l'avenant n°1 à intervenir avec SUEZ RV OUEST tel que présenté,**
- **D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer et notifier l'avenant n°1 du lot 1 avec SUEZ RV OUEST ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, le mercredi vingt mars deux mille vingt-quatre à 18h00, à Vitré.

Nombre de délégués :	27	Nombre de délégués présents :	25
Quorum :	14	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (DT BOISTRUDAN), M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN), M. Christian STEPHAN (DT MONDEVERT), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), Allain TESSIER (PIRE CHANCE), Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON), M. Hervé GUILLARD (PARIGNE), M. Gérard BARBEDETTE (POILLEY), M. Dominique FROC (RIVES DU COUESNON), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON),

Délégués suppléants :

M. Mickael LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) remplaçant de Mme Soazig POTTIER (BAIS). Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) remplaçante de M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON), M. Christian SORIEUX (CHELUN) remplaçant de M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE), Mme Marise HUCHET (VAL D IZE) remplaçante de M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), M. RIBEIRO Manuel (BILLE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE), M. Ronan SALAUN (LIFFRE) remplaçant de M. Pierre BERHAULT (BEAUCE).

Pouvoir : /

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (DT LA GUERCHE DE BRETAGNE), Christophe POLLYN (MONTAUTOUR), Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE), M. Pierre BERHAULT (DT BEAUCE), M. Patrick ROBERT (DS BRIE), Mme Isabelle CEZE (DS JANZE), M. Melaine MORIN (DS SERVON SUR VILAINE), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), M. Christian HUBERT (DS LE TIERCENT), M. David RETORE (MAEN ROCH)

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (DT LANDAVRAN),

ORDRE DU JOUR

A – ADMINISTRATION

Ayant le quorum, en introduction, Mme DUSSOUS informe les délégués de la prise de poste officielle de M. Pierre-Yves BOCANDE, Directeur S3T'ec, en remplacement de M. David BESNIER présent à cette dernière séance.

Question 1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme DUSSOUS procède en premier lieu à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Danielle RESONET, Déléguée Titulaire de LANDAVRAN, est nommée secrétaire de séance.

Question 2 - Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 25 janvier 2024

La Présidente soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2024 visé par la secrétaire de séance, transmis par courrier.

Le Comité syndical approuve le compte-rendu de la séance.

Question 3 - Compte-rendu des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 25 janvier 2024.

La Présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 1 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Président du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 3 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Président ;

Considérant que, dans ce cadre, la Présidente rend compte des décisions qu'elle prend par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant :

Date ▾	N° ▾	Pôle ▾	Numéro devis/contr ▾	Objet de la délibération - Année 2023 ▾	Attributaire marchés/devis ▾	Montant global estimé en HT ▾
21/11/2023	VF D112 2023	Centre de Valorisation Matière	DE04611	Réparation de la presse à balle	LAMECANIQUE ET SES APPLICATIONS	6 964,00 €
21/11/2023	VF D113 2023	Filières	23VF38	Reprise ferraille à cisailer du 01/07/2023 au 30/06/2024	PASSENAUD	0,00 €
21/11/2023	VF D114 2023	Filières	23VF39	Reprise ferraille à découper du 01/07/2023 au 30/06/2024	PASSENAUD	0,00 €
27/11/2023	VF D115 2023	Centre de Valorisation Matière	23/11/2023	Remise en état d'une porte du Centre de transfert et valorisation matière de Vitré (annule et remplace VF D108/2023)	BRANGEON ENVIRONNEMENT	2 100,00 €
27/11/2023	VF D116 2023	Centre de Valorisation Matière	23VF40	Préparation dossier sourcing avec frais complémentaires	CABINET COUDRAY	1 259,00 €
01/12/2023	VF D117 2023	Administration Générale	01/12/2023	Déjeuner de fin d'année	RESTAURANT LE LANTERNIER	234,00 €
04/12/2023	VF D118 2023	Communication	2023 39	Déjeuner de travail du 14 décembre 2023	CORNER BISTRO	112,00 €
04/12/2023	VF D119 2023	Révertec	1563-01	Intervention sur fuite du réseau en novembre 2023 (annule et remplace décision n°VF D109/2023)	SADE	26 870,00 €
04/12/2023	VF D120 2023	Déchèteries	71	Prise en charge dépôt sauvage d'amiante en déchèterie de Tremblay en novembre	BORDINI ENVIRONNEMENT	925,00 €
05/12/2023	VF D121 2023	Ressources Humaines		conseil juridique	COUDRAY	3 300,00 €
08/12/2023	VF D122 2023	Révertec	C23204574-1	Installation d'un automate pour la piscine	DALKIA	5 283,00 €
13/12/2023	VF D123 2023	Quai de transfert	PE23-1602	Participation forfaitaire aux travaux de raccordement de distribution d'électricité dans le cadre de la construction du Centre de transfert à Javené	SD 35	3 100,00 €
13/12/2023	VF D124 2023	Déchèteries	01/12/2023	Enlèvement de cartouches de protoxyde d'azote sur les déchèterie du SMICTOM SUD EST 35	TRIADIS SERVICES	500,00 €
18/12/2023	VF D125 2023	Révertec	du 15/12/2023	AMO passage d'une réservation pour extension réseau Révertec	EXOCETH	5 500,00 €
18/12/2023	VF D126 2023	Administration Générale	du 1er/12/2023	Constat assurances des risques statutaires du 01/01/2024 au 31/12/2027	CENTRE DE GESTION 35	1 600,00 €
18/12/2023	VF D127 2023	Administration Générale	du 18/12/2023	Paniers gamis de fin d'année 2023	LA CAVE DES SAVEURS	175,00 €
21/12/2023	VF D128 2023	Centre de Valorisation Matière	DE2-48924	Maintenance sur les boîtiers détecteurs incendies du centre de valorisation et transfère à Vitré	DESAUTEL	1 325,00 €
21/12/2023	VF D129 2023	Administration Générale		Inscription rencontres Amorçe eco-organismes le 25/01/2024	AMORCE	210,00 €
21/12/2023	VF D130 2023	Communication	23VF30	Avenant 1 au marché du bilan carbone des activités actuelles et futures de S3T'ec	O2M	0,00 €

Date	N°	Pôle	Numéro devis/contrat	S3T'ec - Objet de la délibération - Année 2024	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
04/01/2024	VF D01 2024	Administration Générale	04/01/2024	Déplacements en train pour la rencontre Amorce du 25 janvier 2024 avec frais d'agence	CELTEA VOYAGES	160,80 €
05/01/2024	VF D02 2024	Communication	24VF01	Diagnostic caché et stratégie de dialogue territorial dans le cadre du remplacement de l'UVE de Vitré	ACCEPTABLES AVENIRS	16 750,00 €
09/01/2024	VF D03 2024	Déchèteries	67	Transport et traitement déchets non admis sur site le 03/02/2023	BORDINI ENVIRONNEMENT	525,00 €
09/01/2024	VF D04 2024	Déchèteries	73	Transport et traitement déchets non admis sur site le 03/01/2024	BORDINI ENVIRONNEMENT	1 512,00 €
12/01/2024	VF D05 2024	Communication	24VF02	Accompagnement en communication pour le renouvellement de l'UVE de Vitré	NEWSSENS	5 000,00 €
12/01/2024	VF D06 2024	Administration Générale	24VF03	Déjeuners des bureaux syndicaux 2024	LE CANDIOT DES FRANGINES	1 560,00 €
15/01/2023	VF D07 2024	Centre de Valorisation Matière	DF6129	Réparation de la presse à balle (annule et remplace D102/2023)	SOLENE SAS	35 476,00 €
19/01/2024	VF D08 2024	Décharge	du 19/01/2024	Accompagnement sur le gouvernance a mettre en place entre S3T'ec et Breti Sun	GBA AVOCATS	3 500,00 €
19/01/2024	VF D09 2024	Décharge	DE2240111	Réparation de la pompe de relevage sur l'ancienne décharge réhabilitée de Cornillé	AEP BMP	1 876,00 €
30/01/2024	VF D10 2024	Administration Générale	du 29/01/2024	BS 01.02.2024	BOUCHERIE CLAVEAU - LES 3 ROCHERS	250,00 €
30/01/2024	VF D11 2024	Quai de transfert	du 26/01/2024	Réparation bardage - Hall de déchargement	BRANGEON ENVIRONNEMENT	4 555,00 €
01/02/2024	VF D12 2024	Décharge	L23-12-07	Création d'un acces pour véhicules jusqu'aux pompes lixivias	MAN TP	13 983,00 €
01/02/2024	VF D13 2024	Administration Générale	101573	Location d'un véhicule pour un aller-retour sur Concameau le mardi 06 février 2024	AP LOCATION	85,00 €
05/02/2024	VF D14 2024	CVED	OUE-RP-2023-002835	Raccordement au réseau public de distribution haute tension du CVED	ENEDIS	2 515,00 €
07/02/2024	VF D15 2024	Centre de Valorisation Matière	DEV-202401-043	Fourniture et pose de cornières su convoyeur à Vitré	METALLERIE DES PORTES DE BRETAGNE	3 013,00 €
09/02/2024	VF D16 2024	Administration Générale	ADHERENT A1675	Cotisation amorce 2024	AMORCE	2 722,00 €
14/02/2024	VF D17 2024	Administration Générale		Commande d'un certificat électronique pour 3 ans	CHAMBERSIGN	118,00 €
15/02/2024	VF D18 2024	Déchèteries	24VF06	Caractérisations des bennes tout-venant issus des déchèteries du 1er mars au 31 décembre 2024	ALTERNATRI 53	7 900,00 €
15/02/2024	VF D19 2024	Administration Générale	15/02/2024	Déjeuner de travail du 15/02/2024	LE CANDIOT DES FRANGINES	38,00 €

Question 4 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 25 janvier 2024.

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

La Présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 2 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Bureau syndical du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 5 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Bureau syndical ;

Considérant que, dans ce cadre, la Présidente rend compte des décisions prises par le Bureau Syndical par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Le Comité Syndical est invité à prendre acte du compte-rendu exposé ci-après :

Date	N°	Pôle	Numéro devis/contrat	S3T'ec - Objet de la délibération - Année 2024	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
18/01/2024	VF BS01 JAN2024	Déchèteries		Renouvellement du contrat de valorisation du plâtre	NETRA VEOLIA	60 000,00 €

Question 5 – Désignation des noms des représentants à la CCSPL

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, pour tout service qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics ;

Considérant que la Commission est présidée par le Président de l'organe délibérant ou son représentant légal, et est composée de : membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante ;

La Commission examine chaque année sur le rapport de son président le rapport établi par le délégataire du service public. Elle est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, ou de projet de partenariat.

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant que pourront participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence ;

Le Comité Syndical de S3T'ec, en séance du 01/12/2021, et par délibération n°1, a désigné les membres de la Commission de Consultation des Services Publics Locaux :

<u>MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</u>	<u>ASSOCIATIONS LOCALES</u>
Serge BOUDET	ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS DE VITRE
Claude CAILLEAU	EAUX ET RIVIERES
Henri AVRIL	VITRE TUVALU
Roland LE DROFF	JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE
Marielle MURET-BAUDOIN	CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGERES
Christian STEPHAN	REEPF

Pour compléter cette délibération n°1 du 01/12/2021, le Comité syndical est invité à désigner nominativement les membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public, et Membres titulaires de la CCSPL de S3T'ec :

<u>MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</u>	<u>MEMBRES ASSOCIATIONS LOCALES</u>
Serge BOUDET	Marcel LACOUR ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS DE VITRE
Claude CAILLEAU	Mme / M EAUX ET RIVIERES
Henri AVRIL	Vincent BARRAIS VITRE TUVALU
Roland LE DROFF	M Aurélien LOICHON JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE
Marielle MURET-BAUDOIN	Didier SAVATTE CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGERES
Christian STEPHAN	Théodore CABIROL REEPF

Membres suppléants de la CCSPL de S3T'ec :

<u>MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</u>	<u>MEMBRES ASSOCIATIONS LOCALES</u>
Daniel BALLUAIS (DT Billé)	Hervé LEUTELLIER ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS DE VITRE
Allain TESSIER (DT Piré Chancé)	Mme / M EAUX ET RIVIERES
Mélanie MONTEBAULT (DT Portes du Coglais)	Jacques LE LETTY VITRE TUVALU
Daniel FEVRIER (DT La Guerche de Bretagne),	M. Maxime BETIN JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE
Daniel TESSIER (DT Domalain),	Jean-Louis TURMEL CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGERES
Danielle RESONET (DT Landavran).	Jordan HUBERT REEPF

L'association Eaux et Rivières n'ayant pas transmis le nom d'un titulaire et d'un suppléant, la question est reportée au prochain comité.

B – FINANCES

Question 6 – M57 : Adoption du règlement budgétaire et financier et modalités d'amortissement

La Présidente expose :

Par délibération n° 6 du 8 Novembre 2023, S3T'ec a validé le passage à la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Ce règlement (en annexe) doit notamment préciser :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels
- Les modalités d'information du Comité syndical sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Ce règlement est aussi l'occasion de préciser, en l'adaptant au contexte d'S3T'ec et à son logiciel de gestion financière :

- Les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire
- Les modalités de gestion des dépenses et recettes
- Les opérations spécifiques, dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale.

Par ailleurs, la mise en place de la nomenclature M57 implique aussi de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Pour rappel, l'amortissement est un mécanisme comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens immobilisés et de dégager ainsi une ressource destinée à les renouveler. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, la dernière votée est la délibération n°22 du 11 Juin 2019. (cf Annexe)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, il est proposé de voter une nouvelle délibération afin de mettre à jour les modalités d'amortissement des immobilisations des budgets disposant d'un inventaire comptable.

En premier lieu, sur le périmètre des immobilisations amortissables et sur les durées d'amortissement, le nouveau référentiel M57 sera sans conséquence, le tableau des durées issu de la délibération n°22 du 11 Juin 2019 ne fait pas l'objet de modification majeure.

Les durées d'amortissement applicables seront donc les suivantes :

	Nature	Libellé général	Détail du compte	Durée pratiquée
Immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Logiciels bureautiques	2 ans
	2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Logiciels applicatifs, progiciels	5 ans
	2031	Frais d'études	Frais d'études non suivis de réalisation	1 an
	2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion non suivis de réalisation	1 an
Immobilisations corporelles	2121	Plantations	Plantations	15 ans
	2128	Agencement et aménagement de terrain	notamment VRD, clôture, plateforme, module béton, mur en T	20 ans
	21318	Bâtiments publics	bâtiment	20 ans
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 ans
	2138	Autres constructions	bâtiment	20 ans
	2138	Autres constructions légères	bâtiment léger, abri	10 ans
	2152	Installations de voirie	Mâts, lampadaires,	20 ans
	21538	Autres réseaux	Réseaux divers (fibre optique)	20 ans
	21578	Matériel et outillage de voirie	Matériel et outillage de voirie	5 ans
	2158	Installations, matériel et outillage technique	Equipement spécifique lié aux outils de traitement : CVED, QUAI DE TRANSFERT, DECHARGE...	20 ans
	2158	Installations, matériel et outillage technique	Cuve, compresseur, nettoyeur haute pression, balai mécanique, transpalette, chariot, établi, barrière	5 ans
	2182	Matériel de transport neuf	Véhicule de plus de 3,5 T, camions, camionnettes, tracteurs, chariot élévateur, véhicules de transport, remorques, bennes ...	7 ans
	2182	Matériel de transport d'occasion	Véhicule de plus de 3,5 T, camions, camionnettes, tracteurs, chariot élévateur, véhicules de transport, remorques, bennes...	4 ans
	2182	Matériel de transport	Camions, véhicules industriels, broyeur, compacteur	7 ans
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel informatique tel que serveurs, unités centrales, écrans, claviers, imprimantes, périphériques divers, appareils photographiques, tablettes	3 ans
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel de bureau électrique ou électronique tel que photocopieurs, matériels de téléphonie,...	5 ans
	2184	Mobilier	Mobilier tel que bureaux, tables, chaises, armoires, caissons,	10 ans
	2184	Mobilier	Matériels type portes métalliques, rayonnage	5 ans
	2188	Autres immobilisations corporelles	Réfrigérateurs, fours à micro-ondes, lave-vaisselle, aspirateur, téléviseur,	5 ans
	2188	Autres immobilisations corporelles	Matériels type caissons maritimes, bac à huile, barrière sécurité, signalétiques	5 ans
	2188	Autres immobilisations corporelles	Equipements technologiques : vidéosurveillance, gestion des entrées, système d'accès BAV	5 ans
		Investissement inférieur à 600 € TTC		1 an

Tous les biens dont le montant est inférieur à 600 € TTC, considérés de faible valeur, sont amortis sur une durée d'un an au prorata temporis.

Les subventions reçues suivent la durée d'amortissement du bien auxquelles elles se rattachent.

En second lieu, et il s'agit du principal changement apporté par la nomenclature M57 sur l'amortissement des immobilisations, la date de démarrage de celui-ci sera déterminée selon la règle du prorata temporis.

Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la nomenclature M14 utilisée jusqu'à présent calculant les dotations avec un début des amortissements au 1er janvier n+1. L'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata du temps prévisible d'utilisation.

L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la collectivité. **Il est à ce titre proposé que ce soit la date du mandat qui soit retenue afin de pouvoir déterminer une date certaine et objective.**

Pour les immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire, le prorata temporis sera appliqué à compter de la date de mise en service. Cette dérogation concernera principalement le petit matériel...

Il est précisé par ailleurs que les immobilisations en cours, seront intégrées dans l'actif à leur mise en service, leur mise en service étant actée à réception du dernier décompte général définitif.

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER PROPOSE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- **D'adopter le règlement budgétaire et financier ainsi que les modalités d'amortissement tels que présentés,**
- **De charger La Présidente, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération, et de l'autoriser à signer toute document s'y rapportant.**

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Isabelle DUSSOUS

Question 7 – Vote du Compte de gestion 2023

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et 31 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Synthèse Compte de Gestion

Résultats par section

Résultats budgétaires de l'exercice

00850 - S3T EC

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 049 858,43	16 271 252,00	21 321 110,43
Titres de recette émis (b)	1 667 821,01	15 866 470,50	17 534 291,51
Réductions de titres (c)		229 078,99	229 078,99
Recettes nettes (d = b - c)	1 667 821,01	15 637 391,51	17 305 212,52
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 049 858,43	16 271 252,00	21 321 110,43
Mandats émis (f)	2 393 916,21	15 758 288,03	18 152 204,24
Annulations de mandats (g)		1 253 533,57	1 253 533,57
Depenses nettes (h = f - g)	2 393 916,21	14 504 754,46	16 898 670,67
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 132 637,05	406 541,85
(h - d) Déficit	726 095,20		

4

Synthèse Compte de Gestion

Résultats d'exécution

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00850 - S3T EC

Exercice 2023

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	1 572 447,78		-726 095,20		846 352,58
Fonctionnement	1 774 472,87	1 045 472,87	1 132 637,05		1 851 637,05
TOTAL I	3 346 920,65	1 045 472,87	406 541,85		2 707 989,63
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 346 920,65	1 045 472,87	406 541,85		2 707 989,63

Projet CA 2023		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement consommés	14 504 754,46	15 637 391,51
Résultat de fonctionnement reporté		729 000,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 504 754,46	16 366 391,51
Excédent global de fonctionnement 2023		1 861 637,05
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement consommés	2 393 916,21	1 667 821,01
Résultat d'investissement reporté		1 572 447,78
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 393 916,21	3 240 268,79
Excédent global d'investissement 2023		846 352,58
Excédent cumulé 2023		2 707 989,63

5

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION 2023 DRESSE PAR LE COMPTABLE DE VITRE, N'APPELANT NI OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Question 8 – Vote du Compte administratif 2023

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 ;

Vu le budget primitif 2023 voté par délibération N°5 du Comité Syndical en date du 08 Février 2023 ;

S3T'ec REUNI EN COMITE SYNDICAL LE MERCREDI 20 MARS 2024, A 18H00 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 DRESSE PAR MADAME ISABELLE DUSSOUS, PRESIDENTE,

La Président laisse la parole à Mme MERHAND pour la présentation :



Section de fonctionnement (projet CA)

Dépenses de fonctionnement

DF page 5

DF Synthèse par pôle	BP 2023	CA 2023	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	Principaux postes :
COMMUNICATION	90 832,00	43 443,65	-47 388,35	48%	Incinération = 3 736 k€ (BP 3 846 k€)
CS	3 528 700,00	3 179 325,62	-349 374,38	90%	Autre tt OMR = 407 k€ (BP 705 k€)
DECHARGE	8 000,00	15 455,45	7 455,45	193%	Energie-combustibles = 515 k€ (BP 795 k€)
OMR	6 335 450,00	5 653 266,18	-682 183,82	89%	Dépenses imprévues = 0 (BP =90 k€)
QUAI	15 740,00	7 158,00	-8 582,00	45%	Tri des déchets recyclables = 2 172 k€
STRUCTURE	365 680,00	181 848,48	-183 831,52	50%	(BP 2 361 k€)
CTVM	0,00	13 212,00	13 212,00	0%	Exploitation quai transfert = 354 k€
DECHETERIE	4 080 350,00	3 817 821,59	-262 528,41	94%	(BP=409 k€)
FILIERES	1 805 000,00	1 578 568,78	-226 431,22	87%	Transfert = 703 k€ (BP 935 k€)
VERRE	41 500,00	14 654,71	-26 845,29	35%	Traitement des déchèteries = 3 818 k€
Total général	16 271 252,00	14 504 754,46	-1 766 497,54	89%	(BP=4 081 k€)

Taux d'exécution de 89%, lié à de moindre dépenses de traitement Omr, énergie, tri, transfert, déchèterie.



Le taux d'exécution de 89% est plus bas que les années précédentes suite à de moindre dépenses de traitement des ordures ménagères et notamment d'externalisation, moins de consommation d'énergie, de tri et de transfert, et de traitement des déchets des déchèteries.



Section de fonctionnement (projet CA)

DF page 4

Recettes de fonctionnement

RF Synthèse par pôle	BP 2023	CA 2023	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP
CS	0,00	15 666,59	15 666,59	0%
DECHARGE		0,00	0,00	0%
OMR	1 751 000,00	2 059 704,86	308 704,86	118%
QUAI		0,00	0,00	0%
STRUCTURE	11 986 252,00	11 986 348,62	96,62	100%
REPORT	729 000,00	729 000,00	0,00	100%
FILIERE	1 805 000,00	1 575 671,44	-229 328,56	87%
Total général	16 271 252,00	16 366 391,51	95 139,51	101%

Redevance d'équilibre = 11 986 k€

Recettes industrielles Vente énergie = 1 573 k€

(BP = 1 652 k€)

Accueil Omr Rennes M. = 333 k€ (BP=0)

Rétrocession recettes filières = 1 576 k€

Report à hauteur de 729 k€

Taux de réalisation légèrement inférieur à 100%, du fait de moindre recettes d'énergie.

8

Les recettes de fonctionnement sont très proches du budget qui avait été défini (16 366 391,51 €) : majoritairement avec la Redevance d'Equilibre (RE).

Les recettes industrielles de vente d'énergie sont moins fortes que ce qui avait été budgété. Néanmoins, on a pu accueillir des ordures ménagères de RENNES METROPOLE qui ont généré des recettes supplémentaires à hauteur de 333 000 €.

Le budget 2023 a été construit avec un report antérieur de 729 000 €.

En conclusion, le taux de réalisation est plutôt faible.



Section de fonctionnement (projet CA)

DF page 3-4

Synthèse

DF Synthèse par chapitre	BP 2023+DM	CA 2023	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP
011 Charges à caractère général	13 600 132,00	12 165 773,25	-1 434 358,75	89%
012 Charges de personnel	214 950,00	202 300,01	-12 649,99	94%
022 Dépenses imprévues	90 000,00	0,00	-90 000,00	0%
042 Opération d'ordre	493 550,00	493 117,21	-432,79	100%
65 Autres charges de gestion courante	1 836 220,00	1 607 955,53	-228 264,47	88%
66 Charges financières	36 400,00	35 608,46	-791,54	98%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0%
68 Dotation aux provisions	0,00	0,00	0,00	0%
Total général	16 271 252,00	14 504 754,46	-1 766 497,54	89%

RF Synthèse par chapitre	BP 2023	CA 2023	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP
002- Résultat reporté	729 000,00	729 000,00	0,00	0%
013- Atténuation de charges	500,00	591,00	91,00	18%
042- Opérations d'ordre	99 000,00	97 268,50	-1 731,50	-2%
70- Produits des services et ventes diverses	3 457 000,00	3 496 194,87	39 194,87	1%
74- Dotations, subventions, participations	11 985 752,00	11 985 755,00	3,00	0%
75- Autres produits de gestion courante		2,62	2,62	0%
76- Produits financiers		0,00	0,00	0%
77- Produits exceptionnels		57 579,52	57 579,52	0%
Total général	16 271 252,00	16 366 391,51	95 139,51	1%

9

Section d'invest. (CA)Synthèse

Programme d'investissement	BP 2023	CA 2023	RAR 2023
CDT	19 000,00	8 552,68	
CVED	1 939 190,47	1 250 891,36	275 336,72
DECHARGE DE CORNILLE	12 434,76	6 434,76	
QUAI DE TRANSFERT	1 580 000,00	344 086,30	1 235 913,70
STRUCTURE	8 813,20	5 689,76	6 636,00
CTVM	629 000,00		
BIODHT	30 000,00		
Total général	4 218 438,43	1 615 654,86	1 517 886,42

DI par chapitre	BP 2023	CA 2023	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	RAR 2023
020- Dépenses imprévues	0,00		0,00	0%	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 000,00	97 268,50	-1 731,50	98%	
041- Opérations patrimoniales	51 100,00		-51 100,00	0%	
13- subventions d'investissement	0,00		0,00	0%	
16- Emprunts et dettes assimilées	657 000,00	656 676,23	-323,77	100%	
20-Immobilisations incorporelles	30 000,00		-30 000,00	0%	5 823,60
21- Immobilisations corporelles	41 854,40	14 242,44	-27 611,96	34%	19 517,07
23- Immobilisations en cours	4 146 584,03	1 601 412,42	-2 545 171,61	39%	1 492 545,75
27- Autres immobilisations financières	0,00		0,00	0%	
10- Dotations, fonds divers et réserves	24 320,00	24 316,62	-3,38	100%	
Total général	5 049 858,43	2 393 916,21	-2 655 942,22	47%	1 517 886,42

DF page 6-7

R par chapitre	BP 2023	CA 2023	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	RAR 2023
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	493 550,00	493 117,21	-432,79	0%	
041- Opérations patrimoniales	51 100,00		-51 100,00	-100%	
10- Dotations, fonds divers et réserves	1 117 472,87	1 174 703,80	57 230,93	5%	
13- Subventions d'investissement reçues	12 500,00		-12 500,00	-100%	
16- Emprunts et dettes assimilées	1 802 787,78		-1 802 787,78	-100%	1 800 000,00
23- Immobilisations en cours	0,00		0,00	0%	
001- Solde d'exécution positif reporté N+1	1 572 447,78	1 572 447,78	0,00	0%	
Total général	5 049 858,43	3 240 268,79	-1 809 589,64	-36%	1 800 000,00

10

Le programme d'investissement avait été validé à hauteur de 4 218 438.43 € et exécuté à seulement 1 615 654.86 € d'investissements.

Cette faible exécution est principalement liée :

- sur le CVED, aux derniers travaux de mise aux normes non intégrés,
- sur la construction du quai de transfert à JAVENE, report du calendrier donc l'exécution se fera essentiellement en 2024
- Sur le centre de transfert et de valorisation à VITRE (ex centre de tri), le montant des travaux qui avait été chiffré à hauteur de 129 000 € n'ont pas été réalisés en 2023 et ne le seront pas.

Au global, les dépenses d'investissement (avec opération d'ordre et le remboursement de l'emprunt) se chiffrent à 2 393 916.21 €,

Par conséquent, les Restes à Réaliser sont assez conséquents (notamment à cause du CVED et du quai de transfert), soit un report sur le budget 2024 de 1 517 886.42 €.

Pour financer, les dépenses de l'année 2023, on a eu essentiellement recours à des ressources propres :

- le report antérieur de 1 572 447.78 €
- le FCTVA à hauteur de 1 174 703.80 €
- les écritures d'amortissement des biens pour 493 117.21 €
- En fin d'année, il a été signé un contrat de prêt pour financer une partie du quai de transfert de FOUGERES à hauteur 1 800 000 € (inscrit dans les restes à réaliser)

Projet CA 2023		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement consommés	14 504 754,46	15 637 391,51
Résultat de fonctionnement reporté		729 000,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 504 754,46	16 366 391,51
Excédent global de fonctionnement 2023		1 861 637,05
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement consommés	2 393 916,21	1 667 821,01
Résultat d'investissement reporté		1 572 447,78
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 393 916,21	3 240 268,79
Excédent global d'investissement 2023		846 352,58
Excédent cumulé 2023		2 707 989,63

En synthèse, l'excédent global de fonctionnement 2023 est à hauteur de 1 861 637,05 € et l'excédent global d'investissement 2023 est à hauteur de 846 352,58 €. Par conséquent, l'excédent cumulé est de 2 707 989,63 €

Mme DUSSOUS demande aux délégués s'il y a des questions par rapport aux dépenses ou aux recettes ?

Mme DUSSOUS souligne, comme l'a dit Mme MERHAND, les recettes portent essentiellement sur le fait que l'on a accepté des ordures ménagères (OM) de RENNES METROPOLE. Cela a pu grossir nos recettes et palier aux manques de vente d'énergie de 2023.

M. CARRE (DT de BOISTRUDAN) demande si c'est le fait que l'incinérateur de GUICHEN soit toujours à l'arrêt que RENNES METROPOLE a fait appel à S3T'ec ?

Mme DUSSOUS confirme qu'il est toujours à l'arrêt.

Mme DUSSOUS présente la proposition d'affectation des résultats :



Affectation des résultats

Il est proposé d'affecter les résultats financiers du compte administratif 2023, comme suit :

- De constater un excédent de fonctionnement de 1 129 000,00€ à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2024 du budget primitif
- D'affecter 732 637,05€ au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour financer la section d'investissement.
- De constater un excédent d'investissement de 846 352,58€ à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur l'exercice 2024 du budget primitif

Affectation des résultats

	Résultat CA 2023
FONCTIONNEMENT	
Excédent global de fonctionnement 2023	1 861 637,05
INVESTISSEMENT	
Excédent global d'investissement 2023	846 352,58

1 129 000 € conservé en Section de Fonct. = 729 000 € (report habituel conservé en section de fonctionnement)
+ Augmentés de 400 000 € pour constituer une dotation aux provisions pour risques et charges liés au CVED actuel (alerte Paprec sur l'exploitation : risque de détournement = coût de transport supplémentaire + traitement enfouissement ou UVE coopérante)

732 637,05 € affectés en section d'investissement (prise en charge des travaux GER),

846 352,58 € repris en section d'investissement

13

Mme MERHAND poursuit sur la présentation de la situation financière d'S3T'ec.





Les résultats depuis la création du Syndicat

DF page 8

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Fonds de roulement en début d'exercice	0	608 004	1 540 788	2 030 877	3 346 922
Variation annuelle du fonds de roulement	608 004	932 784	490 089	1 316 045	- 638 931
Fonds de roulement en fin d'exercice	608 004	1 540 788	2 030 877	3 346 922	2 707 991

Le Fonds de roulement diminue de 20% en 2023.

15



Les soldes intermédiaires de gestion

Chaîne de l'épargne

DF page 9

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000	15 482 543
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 610	13 976 029
Epargne de gestion	585 818	393 269	594 548	1 023 390	1 506 515
(-) Intérêts d'emprunts	5 313	6 385	18 643	36 614	35 608
Epargne brute	580 505	386 884	575 905	986 776	1 470 906
Taux d'épargne brute	8%	5%	8%	12%	10%
(-) Remboursement du capital	111 111	212 222	270 445	855 888	656 676
Epargne nette	469 394	174 662	305 460	130 888	814 230
Taux d'épargne nette	7%	2%	4%	2%	5%
CAF nette (avec produits et charges exceptionnels)	469 394	207 188	404 835	754 140	871 810
Taux d'épargne nette avec produits et charges except.	7%	3%	5%	8%	6%

Une épargne améliorée en 2023 même si les recettes de fonctionnement évoluent moins fortement que les charges de gestion. Néanmoins les taux d'épargne brute et nette restent en dessous des seuils prudentiels (12%-8%).

16

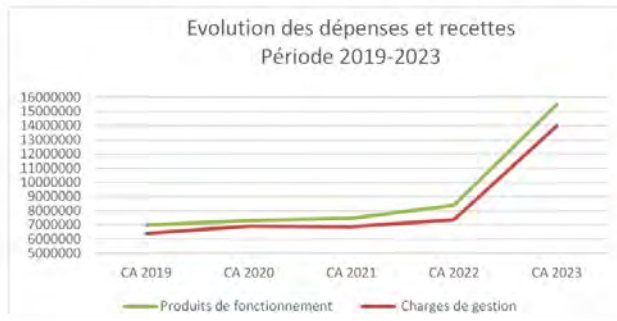


Les soldes intermédiaires de gestion

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement

DF page 10

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000	15 482 543
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 610	13 976 029



En 2023, le traitement des déchèteries ainsi que la gestion des recettes filières ont été transférés à S3T'ec.

Les dépenses ont progressé plus que les recettes n'augmentaient.

17



Les soldes intermédiaires de gestion

Financement de l'investissement

DF page 10

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Total CA
Dépenses d'investissement (1)	561 390	3 850 647	987 499	320 813	1 639 971	7 360 320
Recettes d'investissement (FCTVA, subv) (2)	700 000	235 455	1 072 753	882 718	129 231	3 020 157
Besoin de financement (3) = (1) -(2)	- 138 610	3 615 192	- 85 254	- 561 905	1 510 741	4 340 163
Emprunts nouveaux (4)	-	4 340 788	-	-	-	4 340 788
Epargne brute (5)	580 505	386 884	575 905	986 776	1 470 906	4 000 977
Variation du fonds de roulement (6) = (2)+(4)+(5)-(1)	719 115	1 112 480	661 159	1 548 681	- 39 834	4 001 601
Part financée par les subventions (A) = (2)/(1)	125%	6%	109%	275%	8%	41%
Part financée par l'emprunt (B) = (4)/(1)	0%	113%	0%	0%	0%	59%
Part financée par l'épargne brute (C) = (5)/(1)	103%	10%	58%	308%	90%	54%
Part financée sans avoir recours aux excédents passés	228%	129%	167%	583%	98%	154%

7 360 k€ investis depuis 2019 essentiellement sur le CVED,
Travaux financés majoritairement par l'emprunt et l'épargne brute.

18



L'endettement

En cours de dette et annuité au 31 décembre 2023

DF page 11

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Capital restant dû au 31 décembre N	138 889	4 267 455	3 997 010	4 604 207	3 947 611
Evolution en %		2973%	-6%	15%	-14%
Ratio de désendettement (en année)	0	10	6	3	3

OBJET DE LA DETTE	TAUX ACTUARIEL (%)	PERIODICITE INTERETS	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N
Investissement réseau de chaleur	3,46	Annuelle	30/10/2010	30/10/2024	700 000,00	45 221,56
Financement de l'extension du réseau d	1,12	Mensuelle	30/04/2018	30/03/2033	1 770 000,00	1 091 500,23
Financement des investissements trava	0,44	Mensuelle	30/08/2020	30/07/2035	3 640 000,00	2 810 888,98
TOTAL: SYNDICAT DES TRAITEMENTS					6 810 788,00	3 947 610,77

Crédit relais remboursé totalement en 2023.

Dettes augmentées à compter de 2022 (REVERTEC), et appelées à évoluer (QUAI, DAILLY CVED)

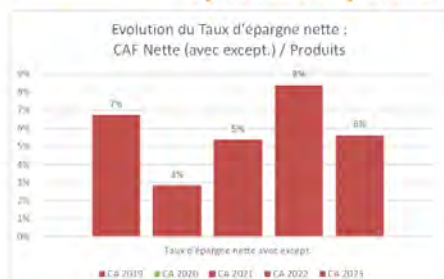
Ratio de désendettement à 3 années (fin 2023)

19

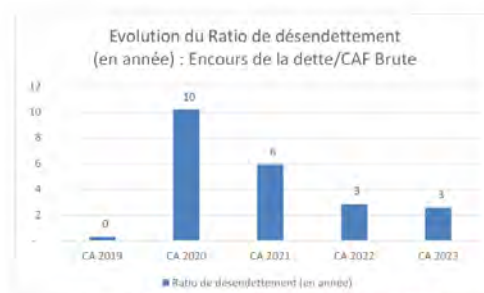


Les ratios

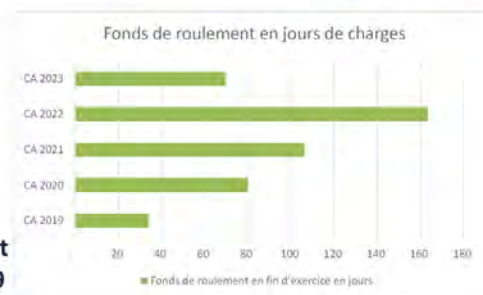
Synthèse depuis la création



Taux d'épargne nette en-dessous du seuil prudentiel



Faible endettement depuis 2021



Fonds de roulement respecté, sauf 2019

20

Après une présentation du résultat de l'exercice 2023, et au vu des documents budgétaires remis,

En l'absence de la Présidente,

A l'unanimité des membres présents,

1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel présente :

- a- Un excédent global de fonctionnement de clôture de 1 861 637.05 €
- b- Un excédent global d'investissement de clôture de 846 352.78 €

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre, sont les signatures.

Présents : 24
Pouvoir : /
Nombre de votants : 24
Nombre de voix pour : 24
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,
 **S3Tec**

La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Question 9 – Présentation du projet de Budget primitif 2024

La Présidente expose :

Lors de la séance du Comité Syndical, le 25 janvier 2024, les perspectives budgétaires du Syndicat de Traitement Vitré Fougères et leurs conséquences financières ont été présentées.



Mme DUSSOUS rappelle les projets d'S3T'ec pour le mandat :



Projets du mandat

DF page 13-14

- ▷ Le renouvellement des outils de traitement, que sont le CVED, le centre de tri CS, le quai de transfert,
- ▷ La trajectoire 0% enfouissement / 100% valorisation :
 - > En priorisant le réemploi et le recyclage,
 - > Puis la valorisation énergétique pour les déchets qui ne peuvent être réemployés ou recyclés,
- ▷ Le développement de la transition écologique :
 - > En créant des boucles locales de valorisation des déchets
 - > En réduisant les externalisations et exportations

22

Mme DUSSOUS ajoute qu'S3T'ec prépare l'avenir, soit :

- assurer le traitement de tous les déchets, emballages et autres,
- la réalisation de travaux et d'investissements : le 1^{er} investissement est la construction d'un quai de transfert à FOUGERES pour accueillir le nouveau centre de transfert, et peut être d'autres activités ultérieurement
- la priorité en termes de traitement, c'est de ne plus enfouir et de respecter la hiérarchisation des modes de traitement, de privilégier le réemploi et le recyclage, de valoriser les déchets par le développement de la transition écologique



Orientations 2024

DF page 13-14

CVED : passation de la nouvelle DSP, et travaux de mises aux normes, renouvellement du marché d'exploitation REVERTEC et des contrats de vente de chaleur

Tri : suivi et contrôle des marchés, challenger les exploitants des centres de tri privés, renouvellement des marchés de rachat et recyclage matières

Nouvelles filières : démarrage et extension du tri des plastiques rigides, valorisation et traitement de tous les déchets de déchèterie, démarrage des marchés de valorisation matière et énergie des biodéchets

CTVM : ouverture septembre 2024, lancement de la procédure pour l'exploitation des sites de Fougères et Vitré

23

Au sujet du CVED, au-delà de la DSP, Mme DUSSOUS souligne l'importance d'assurer la continuité de l'outil avec des travaux de mises aux normes car il arrive à 35 ans. Le temps de la construction du nouvel équipement, il

faudra assurer au lauréat de pouvoir avoir cette continuité de ses activités et, d'éviter d'apporter nos déchets vers un autre centre d'incinération, qui coûterait beaucoup plus cher.

Au sujet du tri, ce qui coûte cher, c'est l'enfouissement et la TGAP (taxe qui augmente tous les ans).



DF page 13 à 22

Deux scénarios travaillés :

- ✓ Scénario 1 : évolution conjoncturelle > **augmentation de la redevance d'équilibre à hauteur de 9%**
- ✓ Scénario 2 : évolution du tarif Omr à 160 € la tonne, afin d'anticiper la hausse du coût lié au renouvellement de l'outil > **augmentation de la redevance d'équilibre à hauteur de 14% suite à la réalisation des projections financières et préconisation de la DGFIP**



Scénario 1 proposé par le Bureau Syndical S3T'ec



Après en avoir discuté avec les 2 SMICTOM de base, le Bureau Syndical S3T'ec propose de partir sur le scénario 1. Pour certains, 9% c'était déjà beaucoup, et de passer à 14% c'était extrêmement compliqué.

Mme DUSSOUS souligne que lorsque l'on va passer à 9% en 2024, il faudra obtenir une autre augmentation en 2025 pour assurer la pérennité du compte d'exploitation sur les années futures et d'absorber la dette que S3T'ec va avoir avec le renouvellement du CVED.

M. BOCANDE mentionne que le projet de BP qui va être présenté est construit sur le scénario avec les 9%, avec l'évolution conjoncturelle des marchés.

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance du projet de budget primitif 2024 présenté par Mme MERHAND.



Section de fonctionnement (projet BP)

DF page 20

Communication

DF par pôle	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
COMMUNICATION	90 832,00	43 443,65	105 630,00	14 798,00	16%
011 Charges à caractère général	59 682,00	23 189,09	79 480,00	19 798,00	33%
012 Charges de personnel	29 000,00	20 254,56	24 000,00	-5 000,00	-17%
65 Autres charges de gestion courante	2 150,00	0,00	2 150,00	0,00	0%

- Déploiement des actions de communication en vu du nouvel outil,
- Diminution du temps de mise à disposition dédié S3T'ec
- Pas de recettes affectées

25

M. BOCANDE souligne que les démarches de concertation et d'enquêtes publiques vont démarrer cette année. Par conséquent, il y a un gros travail à faire sur le sujet en amont.



Section de fonctionnement (projet BP)

DF page 20

Décharge

DF par pôle	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
DECHARGE	8 000,00	15 455,45	17 122,00	9 122,00	114%
011 Charges à caractère général	8 000,00	15 455,45	16 500,00	8 500,00	106%
042 Opération d'ordre	0,00	0,00	622,00	622,00	0%

- Augmentation des coûts de suivi
- Amortissement des travaux d'installation des piezomètres
- Pas de recettes associées

26



Section de fonctionnement (projet BP)

DF page 20

DF par pôle	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
QUAI	16 140,00	7 158,00	181 885,00	165 745,00	1027%
011 Charges à caractère général	15 000,00	6 425,00	96 000,00	81 000,00	540%
042 Opération d'ordre	740,00	733,00	30 885,00	30 145,00	4074%
66 Charges financières	400,00	0,00	55 000,00	54 600,00	13650%

- Coût d'exploitation du nouveau quai
- Etude et honoraires sur les modalités de gestion des quais.
- Intégration du Quai > écritures d'amortissement
- Début du remboursement du prêt

- Pas de recettes associées
- Autorisation de programme du Quai de Transfert :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2024	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2024
1	Quai de transfert	2 653 333,00	- 238 333,00	2 415 000,00	400 497,15	2 014 502,85

M. LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) demande si les travaux du quai de transfert sont commencés ?

Mme DUSSOUS répond par l'affirmative. Un article est paru dans la Presse dans le cadre de la visite d'état d'avancement des travaux du quai en janvier dernier, avec M. BOUDET et M. AVRIL.

La mise en service du centre de transfert est prévue en septembre 2024.

M. AVRIL (DT VAL COUESNON) fait état que, malgré le retard pour enlever un poteau ENEDIS en début de chantier, les travaux avancent bien : les voiles bétons du bâtiment et des cellules d'accueil du papier et du verre sont montées. Il reste à finir le mur de soutènement et la réalisation de la charpente.

M. BOCANDE ajoute qu'il reste aussi le local social et le raccordement aux réseaux.



Section de fonctionnement (projet BP)

Collecte sélective

DF page 20

DF par pôle	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
CS	3 528 700,00	3 179 325,62	3 762 962,00	234 262,00	7%
011 Charges à caractère général	3 445 500,00	3 098 760,23	3 713 000,00	267 500,00	8%
012 Charges de personnel	39 200,00	40 517,45	42 000,00	2 800,00	7%
042 Opération d'ordre	44 000,00	40 047,94	7 962,00	-36 038,00	-82%
67 Charges exceptionnelles		0,00		0,00	0%

- Réajustement des charges de transport et rechargement à la baisse
- Augmentation des coûts de gestion du site de vitré
- Impact de la révision annuelle sur les coûts de tri

- Evolution annuelle des charges de personnel

- Diminution des amortissements

- Pas de recettes affectées

Tri des déchets recyclables = 2 656 k€ (BP 2 361 k€)
Transfert = 874 k€ (BP 935 k€)
Exploitation CTVM = 467 k€ (BP=409 k€)



Section de fonctionnement (projet BP)

DF page 20

Ordures ménagères : dépenses de fonctionnement

DF par pôle	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
OMR	6 335 050,00	5 653 266,18	7 146 630,00	811 580,00	13%
011 Charges à caractère général	5 815 000,00	5 134 470,41	6 001 700,00	186 700,00	3%
012 Charges de personnel	36 350,00	35 560,04	46 760,00	10 410,00	29%
042 Opération d'ordre	447 700,00	447 627,27	671 170,00	223 470,00	50%
66 Charges financières	36 000,00	35 608,46	27 000,00	-9 000,00	-25%
68 Dotation aux provisions	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0%

- Evolution conjoncturelle :
 - Révision annuelle sur exploitation CVED et évolution TGAP,
 - Diminution de l'externalisation du traitement
- Evolution charges de personnel > poste Chargé de valorisation
- Intégration des travaux REVERTEC et CVED > écritures d'amortissement
- Diminution des charges financières (fin emprunt REVERTEC, et crédit relai
- Constitution d'une provision pour risques et charges

Incinération = 4 368 k€ (BP 3 846 k€)
Autre tt OMR = 491 k€ (BP 705 k€)
Energie-combustibles = 747 k€ (BP 795 k€)

29

En lien avec ce qu'a dit Mme DUSSOUS en amont, Mme MERHAND mentionne qu'il est proposé la mise en place d'une « provision pour risques et charges » qui sera proposée au vote en question 12, à hauteur de 400 000 €.

Mme DUSSOUS souligne que ce risque est non négligeable par rapport au vieillissement de l'outil. Aujourd'hui, si l'on devait avoir un outil qui s'arrêtait dans l'année, il faudrait trouver un exutoire qui ne serait pas au même coût que l'entrée au CVED de VITRE. Par conséquent, il faut provisionner un éventuel arrêt de l'outil pendant 2 mois maximum.



Section de fonctionnement (projet BP)

DF page 21

Ordures ménagères : recettes de fonctionnement

RF Détail par pôle	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var BP/BP
OMR	1 751 000,00	2 059 704,86	1 793 449,27	42 449,27	2%
042- Opérations d'ordre	99 000,00	97 268,50	150 449,00	51 449,00	52%
70- Produits des services et ventes diverses	1 652 000,00	1 920 464,14	1 643 000,27	-8 999,73	-1%
77- Produits exceptionnels		41 972,22		0,00	0%

- Recettes associées :
 - Ajustement des recettes de vente d'énergie
 - Intégration des travaux REVERTEC et CVED > écritures d'amortissement

Recettes industrielles Vente énergie = 1 478 k€ (BP = 1 652 k€)
Accueil Omr Rennes M. = 165 k€ (BP=0)

30



DF par pôle	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
DECHETERIE	4 100 550,00	3 828 224,95	4 490 500,00	389 950,00	10%
011 Charges à caractère général	4 100 550,00	3 828 224,95	4 490 500,00	389 950,00	10%

- Révision annuelle sur traitement et évolution TGAP,



Depuis le 01 janvier 2023, Mme MERHAND précise que S3T'ec se charge du traitement des déchets issus des déchèteries des 2 syndicats. Pour 2024, l'enveloppe représente 4 490 500 €, soit un impact assez conséquent puisque l'on est presque sur une augmentation de 400 000 €. Cette augmentation est essentiellement liée au flux « encombrants » avec l'augmentation des coûts de traitement et l'évolution de la TGAP.

M. BOCANDE avise que la TGAP va encore augmenter cette année et en 2025. Et comme déjà évoqué, la TGAP va potentiellement être indexée sur l'inflation.

Aussi pour revenir sur la TGAP sur le CVED, la TGAP est passée de 15 à 22 €. De plus, avec l'évolution conjoncturelle, la TICGN (taxe intérieure de consommation du gaz naturel) est venue augmenter le coût sur la fourniture gaz et la partie électricité. Pour finir, les forfaits d'acheminement électricité et autres... ont fortement augmenté cette année. Tout ceci vient impacter de façon significative la construction budgétaire cette année, à la fois sur la partie CVED et déchèteries.

Pour le Centre de tri, S3T'ec est fortement impacté sur les révisions de prix en 2024.

Mme DUSSOUS confirme ces dires, et ajoute d'où l'objectif de trouver un autre exutoire que l'enfouissement pour les déchets des déchèteries. Ceci est fait pour limiter l'enfouissement.

M. BOCANDE précise que pour 59€/tonne qui va en enfouissement, 59€ est pour la TGAP.

Mme MERHAND mentionne que le budget Encombrants représente 3 millions d'euros sur les 4 490 500 € prévu pour les déchèteries.

M. LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) souligne : « d'où l'intérêt de mettre des REP (Responsabilité Elargie du Producteur) dans les déchèteries, pour avoir un minimum à traiter en enfouissement.

Mme DUSSOUS confirme et précise que la REP est la partie de réutilisation et le recyclage, avant de passer en valorisation. Elle fait remarquer que sur l'incinération il y a aussi une TGAP mais qui est moindre que pour l'enfouissement. Plus on gravit la pyramide, moins il y a de TGAP.



Section de fonctionnement (projet BP)

DF page 20-21

Filières - Verre

DF par pôle	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
FILIERES	1 805 000,00	1 578 568,78	1 500 000,00	-305 000,00	-17%
± 65 Autres charges de gestion courante	1 805 000,00	1 578 568,78	1 500 000,00	-305 000,00	-17%
VERRE	41 500,00	14 654,71	45 200,00	3 700,00	9%
± 011 Charges à caractère général	41 500,00	14 654,71	45 200,00	3 700,00	9%

- Rétrocession des recettes issues de la vente de matériaux CS et Déchèterie
- Coût de chargement du verre
- Recettes associées :

RF Détail par pôle	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var BP/BP
FILIERE	1 805 000,00	1 575 671,44	1 500 000,00	-305 000,00	-17%
± 70- Produits des services et ventes diverses	1 805 000,00	1 575 671,44	1 500 000,00	-305 000,00	-17%

32



Section de fonctionnement (projet BP)

DF page 20-21

Structure

DF par pôle	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
STRUCTURE	345 480,00	171 445,12	257 087,00	-88 393,00	-26%
± 012 Charges de personnel	110 400,00	105 967,96	142 060,00	31 660,00	29%
± 022 Dépenses imprévues	90 000,00	0,00	-90 000,00	-90 000,00	-100%
± 042 Opération d'ordre	1 110,00	1 109,00	6 027,00	4 917,00	443%
± 65 Autres charges de gestion courante	29 070,00	29 386,75	29 700,00	630,00	2%
± 67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0%

- Charges de personnel : intégration +1 ETC au global
- Fin des dépenses imprévues (Passage en M57)
- Recettes associées : RE +9%

RF Détail par pôle	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var BP/BP
STRUCTURE	11 986 252,00	11 986 348,62	13 086 166,73	1 099 914,73	9%
± 013- Atténuation de charges	500,00	591,00	500,00	0,00	0%
± 042- Opérations d'ordre		0,00		0,00	0%
± 70- Produits des services et ventes diverses		0,00		0,00	0%
± 74- Dotations, subventions, participations	11 985 752,00	11 985 755,00	13 085 666,73	1 099 914,73	9%
± 75- Autres produits de gestion courante		2,62		0,00	0%
± 76- Produits financiers		0,00		0,00	0%
± 77- Produits exceptionnels		0,00		0,00	0%
REPORT	729 000,00	729 000,00	1 629 000,00	900 000,00	123%

33

Pour les dépenses, Mme MERHAND souligne que le montant des charges de personnel a augmenté vu la création d'un poste supplémentaire, à la fois sur le pôle structure et CVED.

Aussi, elle informe que du fait qu'S3T'ec soit passé en M57, le poste « Dépenses imprévues » est retiré.

Pour les recettes sur le poste Structure, on peut voir l'évolution de la RE de 9%, soit de 11 986 252 € à 13 086 166,73 €.



Section de fonctionnement (projet BP)

DF page 20-21

Par pôle

DF Synthèse par pôle	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
COMMUNICATION	90 832,00	43 443,65	105 630,00	14 798,00	16%
CS	3 528 700,00	3 179 325,62	3 762 962,00	234 262,00	7%
DECHARGE	8 000,00	15 455,45	17 122,00	9 122,00	114%
OMR	6 335 050,00	5 653 266,18	7 146 630,00	811 580,00	13%
QUAI	16 140,00	7 158,00	181 885,00	165 745,00	1027%
STRUCTURE	345 480,00	171 445,12	257 087,00	-88 393,00	-26%
CTVM	0,00	13 212,00	1 600,00	1 600,00	0%
DECHETERIE	4 100 550,00	3 828 224,95	4 490 500,00	389 950,00	10%
FILIERES	1 805 000,00	1 578 568,78	1 500 000,00	-305 000,00	-17%
VERRE	41 500,00	14 654,71	45 200,00	3 700,00	9%
Total général	16 271 252,00	14 504 754,46	17 508 616,00	1 237 364,00	8%

RF Synthèse par pôle	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var BP/BP
CS	0,00	15 666,59	0,00	0,00	0%
DECHARGE		0,00		0,00	0%
OMR	1 751 000,00	2 059 704,86	1 793 449,27	42 449,27	2%
QUAI		0,00		0,00	0%
STRUCTURE	11 986 252,00	11 986 348,62	13 086 166,73	1 099 914,73	9%
REPORT	729 000,00	729 000,00	1 129 000,00	400 000,00	55%
FILIERE	1 805 000,00	1 575 671,44	1 500 000,00	-305 000,00	-17%
Total général	16 271 252,00	16 366 391,51	17 508 616,00	1 237 364,00	8%

34

Par ailleurs, le budget est construit avec un report plus important à hauteur de 1 129 000 €
Mme DUSSOUS demande s'il y a des questions.

Elle rappelle qu'il est proposé la constitution d'une provision de 400 000 € qui va être voté en aval. Pour être plus précise, elle souligne que cette provision représente le delta entre le coût d'entrée chez un autre exploitant et le nôtre, soit environ 42€/tonne. Ce montant multiplié par le nombre de tonnes d'ordures ménagères sur un an, cela donne ce montant de 400 000 €.



Section de fonctionnement (projet BP)

DF page 20-21

Par chapitre

DF Synthèse par chapitre	BP 2023+DM	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
011 Charges à caractère général	13 600 132,00	12 165 773,25	14 521 680,00	921 548,00	7%
012 Charges de personnel	214 950,00	202 300,01	254 820,00	39 870,00	19%
022 Dépenses imprévues	90 000,00	0,00		-90 000,00	-100%
042 Opération d'ordre	493 550,00	493 117,21	718 266,00	224 716,00	46%
65 Autres charges de gestion courante	1 836 220,00	1 607 955,53	1 531 850,00	-304 370,00	-17%
66 Charges financières	36 400,00	35 608,46	82 000,00	45 600,00	125%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
68 Dotation aux provisions	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0%
Total général	16 271 252,00	14 504 754,46	17 508 616,00	1 237 364,00	8%

RF Synthèse par chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP/BP	Var BP/BP
002- Résultat reporté	729 000,00	729 000,00	1 129 000,00	400 000,00	55%
013- Atténuation de charges	500,00	591,00	500,00	0,00	0%
042- Opérations d'ordre	99 000,00	97 268,50	150 449,00	51 449,00	52%
70- Produits des services et ventes diverses	3 457 000,00	3 496 194,87	3 143 000,27	-313 999,73	-9%
74- Dotations, subventions, participations	11 985 752,00	11 985 755,00	13 085 666,73	1 099 914,73	9%
75- Autres produits de gestion courante		2,62		0,00	0%
76- Produits financiers		0,00		0,00	0%
77- Produits exceptionnels		57 579,52		0,00	0%
Total général	16 271 252,00	16 366 391,51	17 508 616,00	1 237 364,00	8%

35

Mme MERHAND reprend la présentation.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

- Sur le chapitre 11, la variation est due notamment aux révisions des prix sur les marchés et les évolutions de tonnage
- Sur le chapitre des Charges de personnel, l'évolution est due, comme évoqué en amont, à la création d'un poste de chargé de mission.
- Les dépenses imprévues sont annulées.
- Les opérations d'ordres sont essentiellement liées aux intégrations des travaux du CVED et du quai de transfert qui interviendront au courant de l'année.
- Sur les charges de gestion courante, pour le moment, elles sont en diminution par rapport au budget précédent, du fait que S3T'ec sert de boîte aux lettres sur les recettes filières. Le reversement des recettes aux Smictoms sera réajustée en fonction des recettes.
- Sur les charges financières, il y a une évolution qui est liée à l'intégration de l'emprunt sur le quai
- Sur le chapitre 68, la dotation aux provisions dont a parlé Mme DUSSOUS.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, il est constaté :

- Une évolution sur le résultat reporté puisque l'on rajoute 400 000 €.
- Une légère évolution des écritures d'amortissement des subventions
- Une diminution sur la partie Produits, liée à la rétrocession des Recettes des filières (Crédits seront réajustés en cours d'année selon l'évolution des cours)
- Une évolution sur le chapitre dotations, subventions et participations due à la Redevance d'Equilibre



Section d'invest. (BP)

Programme d'investissement

DF page 22

Programme d'investissement	BP 2023	CA 2023	RAR 2023	NOUVEAUX CREDITS 2024	PROJECTIONS 2024	Ecart BP/BP	Var BP/BP
CDT	19 000,00	8 552,68		24 000,00	24 000,00	5 000,00	26%
20- Immobilisations incorporelles	0,00				0,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles	19 000,00	8 552,68		24 000,00	24 000,00	5 000,00	26%
23- Immobilisations en cours	0,00				0,00	0,00	0%
CVED	1 939 190,47	1 250 891,36	275 336,72	1 111 145,07	1 386 481,79	-552 708,68	-29%
20- Immobilisations incorporelles	0,00			60 000,00	60 000,00	60 000,00	0%
21- Immobilisations corporelles	14 041,20		17 585,07		17 585,07	3 543,87	25%
23- Immobilisations en cours	1 925 149,27	1 250 891,36	257 751,65	1 051 145,07	1 308 896,72	-616 252,55	-32%
DECHARGE DE CORNILLE	12 434,76	6 434,76		6 000,00	6 000,00	-6 434,76	-52%
20- Immobilisations incorporelles	0,00				0,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles	0,00				0,00	0,00	0%
23- Immobilisations en cours	12 434,76	6 434,76		6 000,00	6 000,00	-6 434,76	-52%
QUAI DE TRANSFERT	1 580 000,00	344 086,30	1 235 913,70	781 675,14	2 017 588,84	437 588,84	28%
20- Immobilisations incorporelles	0,00		1 119,60		1 119,60	1 119,60	0%
21- Immobilisations corporelles	0,00			4 000,00	4 000,00	4 000,00	0%
23- Immobilisations en cours	1 580 000,00	344 086,30	1 234 794,10	777 675,14	2 012 469,24	432 469,24	27%
STRUCTURE	8 813,20	5 689,76	6 636,00	3 000,00	9 636,00	822,80	9%
20- Immobilisations incorporelles	0,00		4 704,00	1 000,00	5 704,00	5 704,00	0%
21- Immobilisations corporelles	8 813,20	5 689,76	1 932,00	2 000,00	3 932,00	-4 881,20	-55%
CTVM	629 000,00				0,00	-629 000,00	-100%
20- Immobilisations incorporelles	0,00				0,00	0,00	0%
23- Immobilisations en cours	629 000,00				0,00	-629 000,00	-100%
BIODHT	30 000,00				0,00	-30 000,00	-100%
20- Immobilisations incorporelles	30 000,00				0,00	-30 000,00	-100%
Total général	4 218 438,43	1 615 654,86	1 517 886,42	1 925 820,21	3 443 706,63	-774 731,80	-18%

36

Pour le programme d'investissement, Mme MERHAND indique qu'il intègre les restes à réaliser de 2023 à hauteur de 1 517 886.42 € auxquelles s'ajoutent des nouveaux crédits de 1 925 820 €.

Concernant les dépenses, elles vont concerner 2 outils :

- Le CVED
- Le quai de transfert avec 2 millions d'euros sur l'année 2024

Pour le CVED, Mme DUSSOUS souligne que 650 000 € sont provisionnés en programme d'investissements pour assurer la continuité de l'outil. En effet, le futur lauréat du CVED pourrait avoir des travaux complémentaires à faire pour permettre de continuer à pousser l'outil encore quelques années.

M. BOCANDE ajoute que ce sont des devis de travaux déjà travaillés et présentés par l'exploitant actuel.

M. LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) demande pour quelle durée ?

M. BOCANDE répond jusqu'en 2028 si tout va bien.



Section d'investissement

Synthèse

DF page 22

RI par chapitre	BP 2023	CA 2023	RAR 2023	NOUVEAUX CREDITS 2024	PROJECTIONS 2024	Ecart BP/BP	Var BP/BP
020- Dépenses imprévues	0,00				0,00	0,00	0%
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 000,00	97 268,50		150 449,00	150 449,00	51 449,00	52%
041- Opérations patrimoniales	51 100,00			27 189,00	27 189,00	-23 911,00	-47%
13- subventions d'investissement	0,00				0,00	0,00	0%
16- Emprunts et dettes assimilées	657 000,00	656 676,23		541 000,00	541 000,00	-116 000,00	-18%
20-Immobilisations incorporelles	30 000,00		5 823,60	61 000,00	66 823,60	36 823,60	123%
21- Immobilisations corporelles	41 854,40	14 242,44	19 517,07	30 000,00	49 517,07	7 662,67	18%
23- Immobilisations en cours	4 146 584,03	1 601 412,42	1 492 545,75	1 834 820,21	3 327 365,96	-819 218,07	-20%
27- Autres immobilisations financières	0,00				0,00	0,00	0%
10- Dotations, fonds divers et réserves	24 320,00	24 316,62			0,00	-24 320,00	-100%
Total général	5 049 858,43	2 393 916,21	1 517 886,42	2 644 458,21	4 162 344,63	-887 513,80	-18%

RI par chapitre	BP 2023	CA 2023	RAR 2023	CREDITS 2024	BP 2024	Ecart BP/BP	Var de BP/BP
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	493 550,00	493 117,21		718 266,00	718 266,00	224 716,00	46%
041- Opérations patrimoniales	51 100,00			27 189,00	27 189,00	-23 911,00	-47%
10-Dotations, fonds divers et réserves	1 117 472,87	1 174 703,80		740 537,05	740 537,05	-376 935,82	-34%
13- Subventions d'investissement reçues	12 500,00			30 000,00	30 000,00	17 500,00	140%
16- Emprunts et dettes assimilées	1 802 787,78		1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	-2 787,78	0%
23- Immobilisations en cours	0,00				0,00	0,00	0%
001- Solde d'exécution positif reporté N+1	1 572 447,78	1 572 447,78		846 352,58	846 352,58	-726 095,20	-46%
Total général	5 049 858,43	3 240 268,79	1 800 000,00	2 362 344,63	4 162 344,63	-887 513,80	-18%

Pour la synthèse de la section d'investissement, Mme MERHAND mentionne que l'on retrouve :

- Les dépenses d'équipements auxquelles il convient d'ajouter les remboursements d'emprunt (541 000 € pour 2024),
- les écritures d'opérations d'ordre

En conclusion, le Budget d'investissement est d'un montant de 4 162 344.63 €. Il va être financé :

- par les amortissements,
- le transfert d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2023 en section d'investissements de l'ordre de 732 000 € auxquelles il faut ajouter un peu de FCTVA,
- quelques subventions
- l'emprunt à hauteur 1 800 000 €
- le solde antérieur de 846 352.58 €

Projet BP 2024		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement proposés	17 508 616,00	16 379 616,00
Résultat de fonctionnement reporté		1 129 000,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 508 616,00	17 508 616,00
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement proposés	4 162 344,63	3 315 992,05
Résultat d'investissement reporté		846 352,58
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 162 344,63	4 162 344,63

38

Question 10 – Affectation des résultats 2023

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et L 2311.5 relatifs à l'affectation des résultats de l'exercice ;

Le Comité Syndical,

- Après avoir pris connaissance des documents budgétaires, et notamment des résultats 2023 :
Excédent global de fonctionnement 2023 de 1 861 637.05 €,
Excédent global d'investissement 2023 de 846 352.58 €,
- Après différentes propositions d'orientations budgétaires ;
- Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

LE COMITE SYNDICAL DECIDE,

D'affecter les résultats de l'exercice 2023, comme suit :

- De constater un excédent de fonctionnement de 1 129 000€ à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2024 du budget primitif,
- D'affecter 732 637.05 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour financer la section d'investissement,
- De constater un excédent d'investissement de 846 352.58 €, à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur l'exercice 2024 du budget primitif.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Question 11 – Ouverture/modification d'autorisation de programme

La Présidente expose :

En application de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

En application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du Comité syndical lors de l'adoption du budget primitif.

Chaque autorisation de programme correspond à un engagement financier pluriannuel. Elle comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Elle est établie à la fois en dépenses et en recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes associées au projet.

Le recours au dispositif des autorisations de programme permet :

- De renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- De mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices,
- De limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice,
- D'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- D'avoir de meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets.

Par délibération n°4 du Comité syndical en date du 3 Février 2021, le Comité syndical a validé l'autorisation de programme proposée, à savoir :

Numéro	Intitulé	Montant	Crédit de paiement proposé au vote	Echéancier	
				2022	2023
1	Quai de transfert	1 032 000,00	392 000,00	640 000,00	-

Celle-ci a été modifiée par délibération n°4 du Comité syndical en date du 17 Février 2022, puis par délibération n°4 du Comité syndical en date du 8 Février 2023, à savoir :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2023	Reste à financer pour 2024
1	Quai de transfert	1 860 000,00	793 333,00	2 653 333,00	56 410,85	1 580 000,00	1 016 922,15
2	Centre de tri et de valorisation matière	1 740 000,00	- 1 740 000,00	-	-	-	-

Au vu de l'évolution des projets et des coûts de construction, le Comité Syndical est invité à se prononcer sur l'ajustement de l'autorisation de programme :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2024	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2024
1	Quai de transfert	2 653 333,00	- 238 333,00	2 415 000,00	400 497,15	2 014 502,85

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR L'AJUSTEMENT PROPOSE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** l'ajustement de l'autorisation de programme proposé pour le quai de transfert, comme suit :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP		Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2024	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2024
		votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024			
1	Quai de transfert	2 653 333,00	- 238 333,00	2 415 000,00	400 497,15	2 014 502,85

- **AUTORISE** la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Question 12 – Dotation aux provisions pour risques et charges

La Présidente expose :

Vu la délibération n° 6 du 8 Novembre 2023 validant le passage à la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

En M57, en application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif.

Le Centre de Valorisation énergétique des déchets (CVED) créé en 1988, à un process qui aura été mis en service il y a 37 ans au 30 juin 2025, date de fin du marché d'exploitation en cours. Le renouvellement de cet outil est prévu, selon le calendrier d'attribution du nouveau contrat de délégation de service public, au 1^{er} Janvier 2028.

Dans le cadre de l'exploitation actuelle, il est constaté depuis de nombreux mois des difficultés de fonctionnement, et l'exploitant actuel a sollicité S3T'ec pour faire des travaux complémentaires afin de sécuriser la continuité de service de l'outil.

Les arrêts de l'outil peuvent avoir les conséquences suivantes :

- Nécessité d'évacuer les déchets vers d'autres outils de traitement : coût de traitement plus élevé, et transport associé,
- Arrêt de la fourniture d'énergie aux industriels (vapeur), donc des pertes de recettes et une exposition de S3T'ec à l'application de pénalités de la part des clients des réseaux vapeurs ;
- Arrêt de fourniture sur le réseau REVERTEC, entraînant une consommation plus importante de gaz pour ce réseau.

Des travaux de gros entretien et renouvellement seront réalisés dès l'automne 2024 pour maintenir l'outil en état de fonctionnement jusqu'à la fin du contrat. Néanmoins, le risque d'arrêt de l'exploitation est permanent.

Compte tenu du risque avéré, il est proposé de constituer une provision pour risques et charges à hauteur de 400 000 €. Ce montant permet de couvrir le risque :

- Lié au dévoiement de 9 530 T d'Ordures Ménagères (le delta entre le coût de traitement des OMr au CVED et en export est de 42€/T) ;
- Ou au perte de recette de 13 000 MWh (30€/Mwh) ;
- Ou à un arrêt non programmé de 2 mois du CVED de manière continue ou discontinue.

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE POSITIONNER SUR LA MISE EN PLACE D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES AU TITRE DE L'ANNEE 2024 A HAUTEUR DE 400 000 €, COMME PRESENTÉE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la mise en place d'une provision pour risques et charges au titre de l'année 2024 telle que présentée,
- **AUTORISE** la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Question 13 – Vote du Budget Primitif 2024

La Présidente expose :

Vu l'article L.1612-20 du code général des collectivités territoriales relatifs aux finances intercommunales,

Vu les articles L.2311-1 à L.2343-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux,

Vu l'instruction M47 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2024,

Vu l'affectation des résultats 2023 décidée,

Vu le projet de budget primitif 2024 présenté,

Le Comité Syndical,

- Après avoir pris connaissance des documents budgétaires,
- Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents :

DECIDE,

- De voter les crédits au chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement,
- De valider le budget primitif 2024
- De fixer la Redevance d'Equilibre appelée auprès des deux adhérents à 13 085 667 € pour l'année 2024.
- AUTORISE la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Au registre, sont les signatures.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Question 14 – Redevance d'équilibre

La Présidente expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Pour équilibrer le Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT, une redevance doit être apportée par les deux SMICTOMS adhérents fixée au regard du budget primitif 2024 proposé.

Une convention a été signée entre les SMICTOM adhérents et le SYNDICAT DE TRAITEMENT afin de définir les conditions de répartition et de versement de la redevance d'équilibre nécessaire au financement du Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT pour les années 2022-2026.

Mme DUSSOUS laisse la parole à Mme MERHAND pour la présentation de la Redevance d'Equilibre.



DF page 23

La redevance d'équilibre appelée pour 2024 :

CALCUL REDEVANCE EQUILIBRE :	BP 2022	BP 2023	BP 2024
ADMINISTRATION GENERALE :	184 240	457 012	362 217
OMR (dt 2/3 quai)	3 913 959	4 191 416	4 997 153
CS (dt 1/3 quai)	2 368 561	3 215 474	3 190 597
VERRE	-	41 500	45 200
DECHETERIE	-	4 080 350	4 490 500
TOTAL	6 466 760	11 985 752	13 085 667
Evolution RE			1 099 915
			9%

Evolution de la redevance à hauteur de 9%.

40



DF page 25

Tarifs calculés pour 2024 :

TARIF REDEVANCE EQUILIBRE	BP 2023	BP 2024
Adhésion S3TEC (à l'habitant)	2,03 €	1,61 €
Traitement OMR (à la tonne)	134,22 €	169,82 €
Traitement CS (à la tonne)	319,76 €	299,14 €
Traitement Verre (à la tonne)	4,24 €	4,72 €
Traitement Déchèterie (à la tonne)	78,86 €	86,44 €

41



Détail de la RE par adhérent pour 2024 :

	BP 2023	BP 2024
Adhésion S3TEC (à l'habitant)	2,03 €	1,61 €
SMICTOM Pays de Fougères :	178 700 €	141 893 €
SMICTOM SUD EST 35	278 312 €	220 324 €
Traitement OMR (à la tonne)	134,22 €	169,82 €
SMICTOM Pays de Fougères	1 875 754 €	2 063 256 €
SMICTOM SUD EST 35	2 315 662 €	2 762 725 €
Traitement CS (à la tonne)	319,76 €	299,14 €
SMICTOM Pays de Fougères :	1 131 615 €	1 247 726 €
SMICTOM SUD EST 35	2 083 859 €	2 114 044 €
Traitement Verre (à la tonne)	4,24 €	4,72 €
SMICTOM Pays de Fougères	16 087 €	17 241 €
SMICTOM SUD EST 35	25 413 €	27 959 €
Traitement Déchèterie (à la tonne)	78,87 €	86,44 €
SMICTOM Pays de Fougères	2 098 096 €	2 303 082 €
SMICTOM SUD EST 35	1 982 255 €	2 187 418 €

	BP 2023	BP 2024
Redevance d'équilibre globale	11 985 752 €	13 085 667 €
SMICTOM Pays de Fougères	5 300 252 €	5 773 198 €
SMICTOM SUD EST 35	6 685 500 €	7 312 469 €

42

Vu le Budget 2024,

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES TARIFS DE L'ANNEE 2024 ;

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE les tarifs pour l'année 2024 comme suit :

- Tarif adhésion- T Adh : 1.61 € TTC par habitant,
- Tarif traitement des OMR- T OMr : 169.82 € TTC par Tonne entrante,
- Tarif traitement des déchets recyclables- T Emballages/papier : 299.14 € TTC par Tonne entrante,
- Tarif du verre : 4.72 € TTC par tonne,
- Tarif par flux pour les déchets des déchèteries :

COUT DECHETERIE	BP 2024
ENCOMBRANT (A la tonne) :	209,80
GRAVAT (à la tonne) :	9,88
BOIS (à la tonne) :	76,57
DV (à la tonne) :	23,70
PLATRE (à la tonne) :	181,57
DDS (à la tonne) :	1 213,18
CARTONS (à la tonne) :	20,26
POLYSTYRENE (à la tonne) :	-
HUILES VEGETALES (à la tonne) :	
AMIANTE (à la tonne) :	216,13
SOUCHES (à la tonne) :	116,88
BETON ARME (à la tonne) :	6,25
PLASTIQUES RIGIDES (à la tonne) :	760,87

- Tarif de défraiement pour le transport des papiers au profit du SMICTOM du Pays de Fougères- T trans papiers : 19.47 € TTC par tonne transférée,
- **CHARGE la Présidente, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.**

Présents : 25
 Pouvoir : /
 Nombre de votants : 25
 Nombre de voix pour : 25
 Abstentions : /
 Contre : /

Pour extrait conforme,



La Présidente,
 Isabelle DUSSOUS

C – RESSOURCES HUMAINES

Question 15 – Mise à disposition des services du SMICTOM Sud Est 35 : convention à intervenir

La Présidente expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

La compétence « traitement » étant exercée auparavant au sein des SMICTOM, les agents qui travaillent pour le Syndicat de traitement sont mis à disposition par les SMICTOM au prorata des heures réellement affectées à la compétence « traitement », et ce depuis le 1er janvier 2019. (Cf délibération n°7 du 7 novembre 2023)

Une convention de mise à disposition a été signée avec le SMICTOM Sud Est 35 pour la mise à disposition des agents pour la période 2023-2025 : 1.45 ETP mis à disposition pour la partie Direction, Finances-RH et Administration générale.

Compte tenu des changements à venir au sein de la Direction S3T'ec à compter de Mars 2024, une réflexion a été menée entre les deux entités sur l'organisation à mettre en place.

Pour répondre aux besoins humains d'S3T'ec, Il est proposé à compter du 15 Mars 2024, une mise à disposition **des services supports** du SMICTOM Sud Est 35 vers S3T'ec, à savoir : Direction, Finances-RH et Administration générale, sur la base de 2.45 ETP. En parallèle, la convention de mise à disposition se poursuit pour l'agent en charge de la communication.

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LA MISE A DISPOSTION DE SERVICES SUPPORTS DU SMICTOM SUD EST 35 VERS S3T'EC TELLE QUE PRESENTTEE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- **D'adopter la mise à disposition de services supports du SMICTOM SUD EST 35 sur la base de 2.45 ETP conformément au projet de convention joint,**
- **De charger la Présidente, de la mise en œuvre de la présente délibération,**
- **D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

QUESTION COMPLEMENTAIRE

TRI ET VALORISATION MATIERES

Question 1– Marché de tri des emballages pour le lot 1 : avenant n°1 à intervenir avec SUEZ RV OUEST

La Présidente expose :

Le SYNDICAT DE TRAITEMENT VITRE FOUGERES est titulaire d'un marché portant sur le tri des emballages légers en extension de consignes de tri issus des collectes effectuées en porte à porte et en apport volontaire sur l'ensemble du territoire de S3T'ec. Le lot 1- tri des emballages du secteur SMICTOM PAYS DE FOUGERES, a été attribué à la Société SUEZ RV OUEST (délibération n°5 du 5 Octobre 2022- montant attribué 2 824 288 € H.T)

Mme DUSSOUS laisse la parole à Mme LEBRUMAN pour la présentation.



Tri des emballages – Lot n°1 / SUEZ



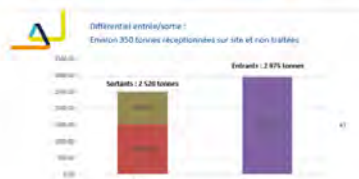
EMBALLAGES
LEGERS

Collectes SMPF

Centre de transfert à
Fougères

Centre du tri du Mans (SUEZ)

- Prestation 2023
 - Tri des emballages en 4 flux mix ;
 - Plus de 350 tonnes expédiées et non traitées
- Courrier RAR 30/01/2024 / anomalies constatées :
 - Conformité du stockage en extérieur ?
 - Délais de résorption du stock ?
- Réponse en date du 29/02/2024 / plans d'action mis en place
 - Ouverture des postes de nuits et par anticipation des travaux de fin d'année dévoiement des tonnages
 - Proposition de trier nos tonnes sur PLOUFAGRAN à compter du 1^{er} mars 2024

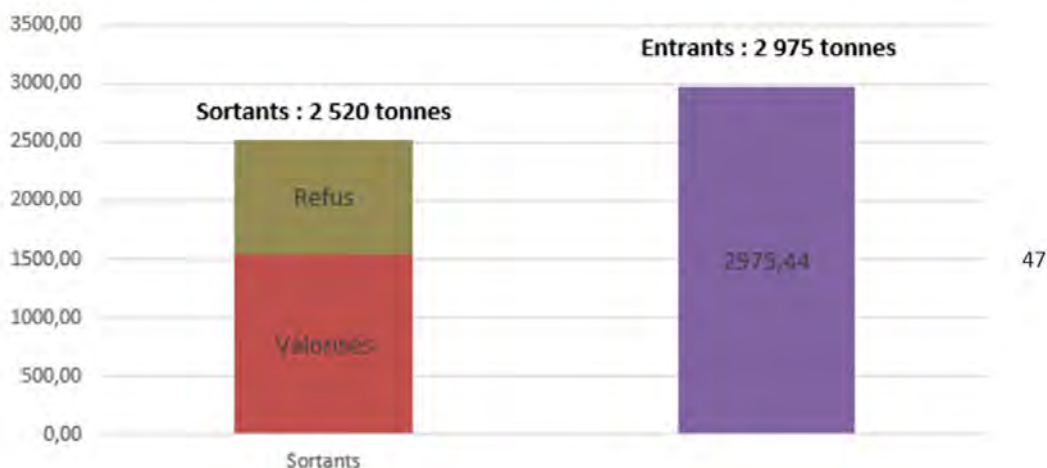


46



Différentiel entrée/sortie :

Environ 350 tonnes réceptionnées sur site et non traitées



47

Le présent avenant porte sur le lot 1 :

- Lot 1 : tri des emballages du secteur SMICTOM PAYS DE FOUGERES

Cet avenant a pour objet :

Le centre de tri de Valorpole 72 est le centre de tri défini au contrat.

Dans le cadre de ce marché, il était défini un centre de secours qui était TRIGLAZ à Plouedern (29). Entre temps, SUEZ RV OUEST a trouvé une solution plus proche pour limiter l'impact kilométrique lié au transport. SUEZ RV OUEST propose à partir du 1^{er} mars 2024 de définir le centre de tri Générès à Ploufragan (22) comme le site de secours prioritaire en complément du site prévu initialement.

Ce centre de tri a la particularité d'être déjà en flux développement et permet de faire bénéficier la collectivité de cette nouvelle technologie de tri plus tôt alors que Valorpole 72 aurait débuté ces travaux fin 2024.

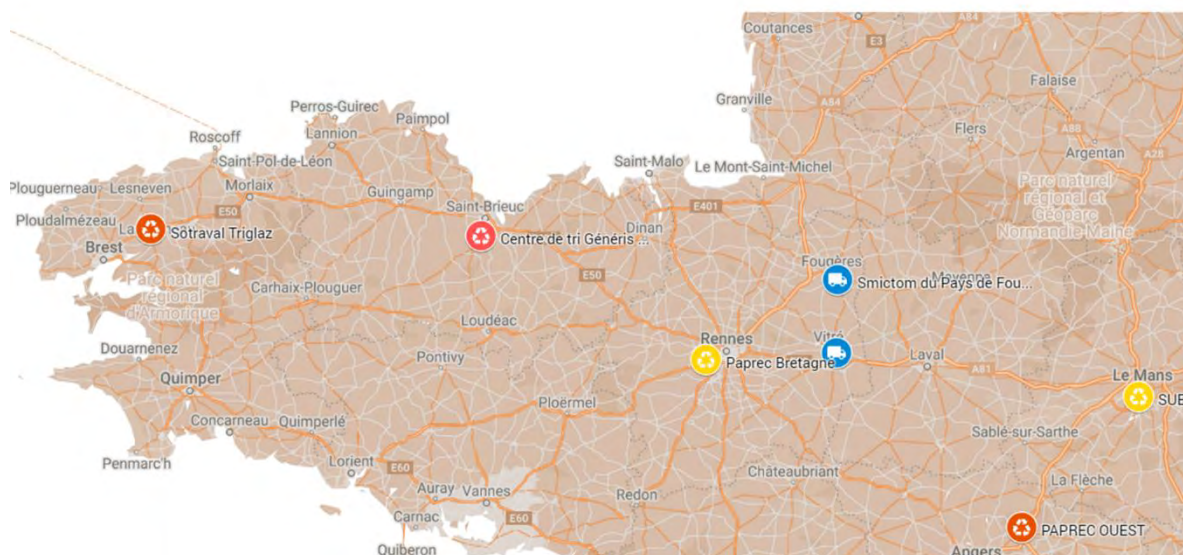
Les autres clauses du contrat restent inchangées

L'avenant n'a pas d'incidence financière.



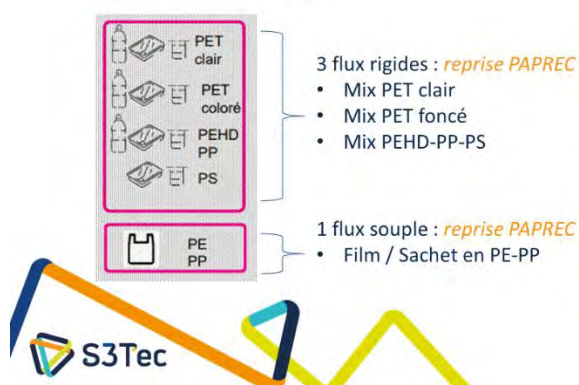
- ▷ Centre de secours initial SOTRAVAL (Brest)
- ▷ Ajout d'un nouvel exutoire pour le tri des tonnes de Fougères :
Centre de tri Génériss de PLOUFRAGRAN - 22 (KERVALL-SUEZ)

- Plus favorable en terme de transport que SOTRAVAL
- Peu d'impact km / Mans : différence 7 km
- Pas d'impact organisationnel sur le transfert
- Pas d'impact financier sur le transport et le tri
- Modification du schéma de tri : Flux en développement



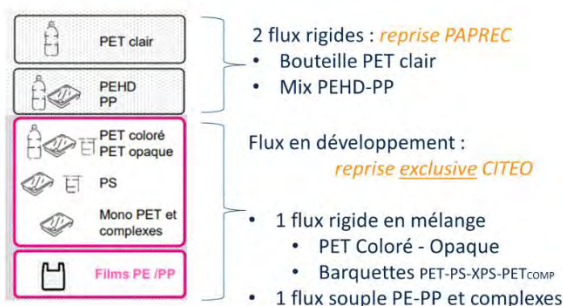
Evolution du tri des emballages en plastique

Flux standard 2 / Le Mans



Flux en développement

Obligation pour tous les sites au 01/01/2026



Mme LEBRUMAN souligne qu'avec cette réorganisation du tri « flux en développement », il y aura moins de recettes matières, mais les SMICTOM auront plus de soutien CITEO pour compenser la perte des recettes matières.

M. LEFEUVRE demande pour quelle durée ?

Mme LEBRUMAN répond jusqu'à la fin de l'année.

Elle souligne que le fait d'aller sur un autre site va permettre de comparer le niveau des refus de tri qui ont explosé sur le site du MANS.

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT N°1 A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE SUEZ RV OUEST AU LOT 1 DU MARCHE DE TRI DES EMBALLGES.

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :

- D'adopter l'avenant n°1 à intervenir avec SUEZ RV OUEST tel que présenté,
- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer et notifier l'avenant n°1 du lot 1 avec SUEZ RV OUEST ainsi que tout document s'y rapportant.

Présents : 25
Pouvoir : /
Nombre de votants : 25
Nombre de voix pour : 25
Abstentions : /
Contre : /

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Actualités



▷ CVED :

> Arrêt technique du 16/03/2024 au 22/03/2024 ;

▷ Biodéchets :

> Nouveau point installé par SME35 ;

▷ BretiSun ISDND :

> Enquête publique du 04.03.2024 au 05.04.2024

▷ Echange SMICTOM Pays de Vilaine

> Ecriture groupement de commande pour étude techno-économique et juridique

Actualités



▷ DSP :

> Remise des offres : (Candidats)

✓ 22.03.2024

> Remise du rapport d'analyse des offres (Groupement SAGE) :

✓ 29.03.2024

> Mise au point du marché : (Candidats + groupement SAGE + S3T'ec)

✓ Du 02.04.2024 au 05.04.2024 ;

> Besoin de décaler le comité syndical (groupement SAGE + S3T'ec) :

✓ 24.04.2024

> Augmentation de l'apport de S3T'ec à hauteur de 22 M€ ;

> Vu les alertes de Paprec sur le maintien de l'outil actuel, prise en charge de 640,3K€ de GER complémentaire ;

> Pas d'intégration de valeur résiduelle.

▷ Courrier en cours de transmission pour demande de subvention auprès de Région, Ademe et Préfecture ;

▷ Prochaine réunion des Présidents des EPCI.

Sur la DSP, Mme DUSSOUS mentionne que vont être reçues les offres ultimes des candidats en lice en fin de semaine. Le rapport d'analyse de offres sera vu et validé à la fin du mois. Ainsi, le choix du candidat pourra se faire au prochain comité dont la date a été reportée pour cela au 24/04/24.

Dans le cadre du montage financier de la DSP, elle souligne qu'il a été décidé de faire un apport initial de 22 millions d'euros et non plus 13 millions d'euros.

Pourquoi ce choix ? A la fin de la DSP, on aurait une soulte (valeur résiduelle). Et en faisant le calcul de cette soulte que l'on devrait prendre à notre charge en plus de l'apport initial, il était plus judicieux de gonfler l'apport initial au lieu d'avoir une soulte supplémentaire dont les intérêts auraient coûté plus chers sur la durée. Par conséquent, l'emprunt de 22 millions d'euros sur 30 ans permettra de lisser cela plus longtemps que la durée de la DSP.

De plus, suite aux alertes de PAPREC, il a été décidé de prendre en charge à hauteur de 640 000 € de Gros Travaux d'Entretien (GER) afin de maintenir en vie l'outil.

En parallèle, S3T'ec va envoyer un courrier de demande de soutien financier, signé des 6 présidents des EPCI du territoire S3T'ec, à l'ADEME, à la Région et à la Sous-Préfecture Fougères-Vitré.

Pour information, la Région a demandé à rencontrer S3T'ec afin d'avoir le chemin directeur sur les déchets, le 09 avril prochain.

Mi-avril, il est prévu de réunir en commission les présidents des EPCI pour décider d'une éventuelle subvention pour nous aider sur le paiement de l'apport initial et ainsi diminuer le coût d'entrée à la tonne des déchets des ordures ménagères.

Mme DUSSOUS indique que le dernier point d'actualité est un sujet important dans la vie du syndicat. Aujourd'hui, S3T'ec est composé du SMICTOM SUD EST 35 et du SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES. S3T'ec a approché un autre syndicat « SMICTOM du PAYS DE VILAINE ». Ensemble, il est souhaité d'effectuer des études de faisabilité juridique pour que ce dernier puisse peut-être intégrer S3T'ec l'année prochaine.

Cela permettrait pour S3T'ec

- D'avoir un syndicat plus important en termes de nombre d'habitants/usagers (soit de passer de 220 000 à environ 300 000 habitants)*
- de massifier un certain nombre d'exutoires et d'être plus pesant vis-à-vis des autres incinérateurs et prestataires, d'avoir un gain,*
- d'avoir une aide dans le traitement des biodéchets.*

Cela permettrait pour le Pays de Vilaine d'intégrer un syndicat de traitement.

Mme DUSSOUS souligne qu'elle tenait à informer les délégués de S3T'ec ce soir de l'avancée du projet et continuera à le faire.

M. PAIN (DS MARPIRE) demande où se situe ce syndicat ?

M. BOCANDE répond qu'il s'étend de Guignen, Pipriac jusqu'à Redon.

Mme DUSSOUS souligne que le SMICTOM DU PAYS DE VILAINE a déjà eu tous les accords de leurs EPCI pour continuer à travailler avec S3T'ec.

Elle indique qu'avec les membres du Bureau S3T'ec, ils ont déjà rencontré le SMICTOM DU PAYS DE VILAINE : il y a de très bonnes relations avec leur Présidente et leur Directeur.

M. LEFEUVRE précise qu'S3T'ec avait déjà visité le site de compostage partagé du SMICTOM DU PAYS DE VILAINE

M. SALAUN (DS LIFFRE) demande si cela ne va pas poser de problème sur le dimensionnement du CVED et vide de four ?

Mme DUSSOUS répond par la négative. Cela permettra d'absorber des Ordures Ménagères. Aujourd'hui, on a 70 000 tonnes d'ordures ménagères et de déchets issus des déchèteries qui sont prévues d'être intégrés dans la nouvelle installation. Dans cette répartition, il y a une partie pour le syndicat et une autre partie en coopération avec d'autres syndicats, comme Laval agglomération, Rennes Métropole et le SMPRB. Ainsi le SMICTOM du Pays de Vilaine pourrait être intégré.

Elle mentionne que le SMICTOM DU PAYS DE VILAINE a une quantité de déchets peu conséquente.

M. BOCANDE précise qu'ils ont 7 000 Tonnes d'ordures ménagères car ils pratiquent la collecte des biodéchets en porte à porte, (soit 80 kg/hab). Ils ont en plus les déchets issus des déchèteries.

M. CARRE (DT BOISTRUDAN) demande si la ville de REDON est incluse ?

M. BOCANDE répond par la négative. La ville de REDON fait partie de REDON Agglomération.

Mme DUSSOUS tiendra informée les délégués de l'étude juridique et organisationnelle en cours.

Pour conclure, Mme DUSSOUS remercie David BESNIER. Il l'a accueilli en tant que nouvelle élue à la ville de VITRE, au SMICTOM SUD EST 35 et à S3T'ec. Elle a appris à ses côtés car c'est un domaine qu'elle ne connaissait pas. Pour elle, Il a été très pédagogue.

Elle précise que David BESNIER travaillait déjà en binôme avec Pierre-Yves BOCANDE sur le CVED, quand elle a été nommée Présidente d'S3T'ec.

Plus personnellement, Mme DUSSOUS remercie David BESNIER pour ce qu'il a pu apporter au syndicat, à la création de S3T'ec et à l'accompagnement des élus.

Elle remercie Pierre-Yves BOCANDE d'avoir accepté de reprendre le flambeau avec qui elle va beaucoup travailler.

M. BESNIER remercie Mme DUSSOUS et les élus de S3T'ec pour le travail effectué en confiance.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame DUSSOUS remercie les délégués.

Madame DUSSOUS Isabelle ;
Présidente S3T'ec

Mme RESONET Danielle,
Secrétaire de séance